

# MYANMAR

## **Absence de sécurité dans les zones de lutte contre l'insurrection**

**17 juillet 2002**  
**AI Index : ASA 16/007/2002**  
**SF 02 CO 352**

# MYANMAR

## Absence de sécurité dans les zones de lutte contre l'insurrection

### Résumé

En février et mars 2002, Amnesty International a interviewé quelque 100 migrants du Myanmar en sept endroits différents en Thaïlande. Ils venaient de divers groupes ethniques, dont les Shan, les Lahu, Palaung, Akha, Mon, Karen Po et Sgaw, Rakhine et les minorités ethniques Tavoyan ainsi que du groupe majoritaire *Bamar* (birman). Ils étaient originaires des Etats Mon, Kayin, Shan et Rakhine et des divisions de Yangon et de Tanintharyi<sup>1</sup>. Ce qui suit est un résumé des violations de droits humains dans certaines parties du Myanmar oriental au cours des 18 derniers mois telles que les migrants les ont rapportées à Amnesty International. Un chapitre du rapport étudie aussi plusieurs cas de violences contre des civils par des groupes d'opposition armée qui luttent contre l'armée du Myanmar. Enfin, ce document décrit différents aspects de la vie d'un travailleur émigré birman en Thaïlande.

Tous ceux qui ont été interviewés ont dit qu'ils avaient quitté leur domicile parce que les conditions politiques et économiques difficiles auxquelles ils devaient faire face ne leur permettaient pas de survivre. Parmi les raisons données pour leur émigration en Thaïlande figuraient le manque de travail, le fait que les militaires locaux exigent sans cesse de l'argent, le travail forcé, les déplacements de population forcés et la confiscation des terres par la *tatmadaw* (armée du Myanmar). La grande majorité des personnes interviewées par Amnesty International venaient des minorités ethniques, dont beaucoup avaient eu à souffrir des violations de droits humains par l'armée du Myanmar dans le contexte de lutte contre l'insurrection que mènent différents groupes ethniques d'opposition armée. Presque toutes les personnes interviewées par Amnesty International vivaient autrefois dans des zones rurales, d'agriculture ou de pêche de subsistance. La plupart vivaient dans des villages, dans les Etats Kayin, Mon et Shan et dans la division de Tanintharyi, au Myanmar oriental.

---

<sup>1</sup> Les *Bamars* représentent environ les deux tiers de la population du Myanmar, et quelque 135 minorités ethniques composent le tiers restant.

# MYANMAR

## Absence de sécurité dans les zones de lutte contre l'insurrection

*« Dans une annonce officielle, le Gouvernement de l'Union du Myanmar célèbre « la Sécurité et l'Unité » de la nation et s'engage à nouveau à permettre à tous les citoyens de participer librement à la vie de notre processus politique dans des conditions de paix et de stabilité. »*

Communiqué de presse, n° 3/2002, mai 2002, Ambassade du Myanmar à Londres.

*« Tout le monde veut voir du changement au Myanmar. Mais ils sont si occupés à survivre... et ils doivent se taire. » Une infirmière Karen Po de 26 ans qui travaille comme domestique en Thaïlande*

### I. INTRODUCTION

En février et mars 2002, Amnesty International a interviewé quelque 100 migrants du Myanmar en sept endroits différents en Thaïlande. Ils venaient de divers groupes ethniques, dont les Shan, les Lahu, Palaung, Akha, Mon, Karen Po et Sgaw, Rakhine et les minorités ethniques Tavoyan ainsi que du groupe majoritaire *Bamar* (birman). Ils étaient originaires des Etats Mon, Kayin, Shan et Rakhine et des divisions de Yangon et de Tanintharyi<sup>2</sup>. Ce qui suit est un résumé des violations de droits humains dans certaines parties du Myanmar oriental au cours des 18 derniers mois telles que les migrants les ont rapportées à Amnesty International. Un chapitre du rapport étudie aussi plusieurs cas de violences contre des civils par des groupes d'opposition armée qui luttent contre l'armée du Myanmar. Enfin, ce document décrit différents aspects de la vie d'un travailleur émigré birman en Thaïlande.

Bon nombre des migrants interrogés avaient de bonnes raisons de craindre des persécutions au Myanmar pour des motifs liés à la définition du réfugié dans le Convention de 1951, ayant trait au statut de réfugié (sur la base de la race, de la religion, de la nationalité de l'appartenance à un groupe social ou pour opinion politique)<sup>3</sup>. Le fait que ces personnes ne vivaient pas dans des camps de réfugiés officiels en Thaïlande n'indique nullement qu'elles ne seraient pas confrontées à des violations de droits humains si elles étaient expulsées avec d'autres travailleurs émigrés. Certaines des personnes qui se sont entretenues avec Amnesty International s'étaient inscrites auprès du Ministère du Travail et des Affaires sociales du Gouvernement royal de Thaïlande et elles étaient dans le pays légalement. D'autres avaient manqué la date limite pour l'inscription en octobre 2001, ou ne pouvaient pas se payer l'inscription ou avaient été dans l'impossibilité de se rendre au

<sup>2</sup> Les *Bamars* représentent environ les deux tiers de la population du Myanmar, et quelque 135 minorités ethniques composent le tiers restant.

<sup>3</sup> Comme le statut de réfugié est déclaratoire, par opposition à un statut constitutif, une personne ne devient pas réfugiée quand le statut de réfugié lui est accordée, mais elle est reconnue comme telle.

bureau du gouvernement local. Cependant, le Gouvernement de Thaïlande devrait fournir à tous les travailleurs émigrés une protection contre les violations de droits humains en Thaïlande, quel que soit leur statut légal<sup>4</sup>.

Tous ceux qui ont été interviewés ont dit qu'ils avaient quitté leur domicile parce que les conditions politiques et économiques difficiles auxquelles ils devaient faire face ne leur permettaient pas de survivre. Parmi les raisons données pour leur émigration en Thaïlande figuraient le manque de travail, le fait que les militaires locaux exigent sans cesse de l'argent, le travail forcé, les déplacements de population forcés et la confiscation des terres par la *tatmadaw* (armée du Myanmar). La grande majorité des personnes interviewées par Amnesty International venaient des minorités ethniques, dont beaucoup avaient eu à souffrir des violations de droits humains par l'armée du Myanmar dans le contexte de lutte contre l'insurrection que mènent différents groupes ethniques d'opposition armée. Presque toutes les personnes interviewées par Amnesty International vivaient autrefois dans des zones rurales, d'agriculture ou de pêche de subsistance. La plupart vivaient dans des villages, dans les Etats Kayin, Mon et Shan et dans la division de Tanintharyi, au Myanmar oriental.

Le gouvernement du Myanmar déclare que depuis 1989, il a conclu des accords de cessez-le-feu avec 17 groupes d'opposition armée, dont la plupart ont une base ethnique. Ces accords n'ont pas encore conduit à des négociations politiques plus permanentes et la plupart des groupes qui ont accepté des cessez-le-feu entretiennent encore une armée, détiennent des armes et du territoire de taille variable. Au Myanmar oriental, trois groupes principaux continuent de combattre contre le gouvernement central : l'Union Nationale Karen (Karen National Union, KNU) dans l'Etat Kayin, le parti Progressiste National Karenni (Karenni National Progressive Party, KNPP) dans l'Etat Kayah, et l'Armée d'Etat Shan-Sud (Shan State Army-South, SSA-South). La KNU est aussi présente dans la division de Tanintharyi avec de petits groupes armés de la minorité ethnique Mon. En outre, d'autres petits groupes armés opèrent dans différentes régions du pays. Les différents groupes armés à base ethnique ne contrôlent plus de territoire important, mais ils opèrent en unités mobiles dans la campagne, et ils se rendent de temps autres dans les villages où ils demandent du riz.

Les migrants interviewés par Amnesty International qui vivaient dans des zones du Myanmar qui ne sont pas très militarisées ont moins souffert aux mains des militaires, mais ceux qui vivaient près des bases militaires risquaient davantage d'être arrêtés par les militaires et contraints au travail forcé. De plus, ceux qui vivaient dans des zones où il y avait une forte concentration de troupes étaient constamment soumis à des demandes constantes d'argent et de denrées de la part de l'armée. A la suite d'une politique qui aurait, semble-t-il, été inaugurée en 1997 et qui visait à ce que l'armée assure sa propre subsistance, celle-ci a exigé plus de soutien matériel auprès de la population rurale locale. Ceux qui vivaient dans les zones où opéraient des groupes armés à base ethnique risquaient davantage d'être soumis au travail forcé, au déplacement forcé, à la torture et aux exécutions extrajudiciaires par la *tatmada*. Certains ont également été victimes de violations commises par des groupes d'opposition armée.

De plus, la sécurité dans la partie orientale du Myanmar est compromise par la prolifération et la fragmentation de différents groupes armés en plus de la *tatmadaw* et de la KNU, du KNPP et de la SSA-South. Certains de ces groupes ont une alliance non officielle avec la *tatmadaw*, comme l'Armée bouddhiste démocratique Kayin (Democratic Kayin Buddhist Army, DKBA), un groupe armé karen qui a fait scission de la KNU depuis fin 1994. Certains groupes Mon ont rompu avec le Nouveau Parti d'Etat Mon (New Mon State Party, NMSP), qui a conclu un accord de cessez-le-feu avec ce qui était alors le Conseil d'Etat pour la restauration de la loi et de l'ordre (State Law and

<sup>4</sup> La Thaïlande n'est pas partie à la Convention sur le Statut des réfugiés de 1951, ni à son protocole de 1967.

Order Restoration Council, SLORC<sup>5</sup>). Ces groupes d'opposition armée Mon se battent contre la *tatmadaw* dans certaines parties de l'Etat Mon et dans la division de Tanintharyi. En raison de leurs activités, des villageois locaux ont été pris entre eux, la *tatmadaw* et le NMSP ; dans les villages tous ces groupes exigent de l'argent. Enfin, la présence de « milices populaires » ou *Pyi Thu Set*, composées de villageois locaux entraînés et armés par la *tatmadaw* ne fait qu'aggraver la tension sur des régions où la situation est déjà difficile. Les milices populaires sont chargées par l'armée du Myanmar de garantir la sécurité de leur village et ses membres sont parfois exemptés de travail forcé et des versements d'argent.

Le présent rapport résume les résultats de l'enquête Amnesty International sur les violations de droits humains commises par l'armée du Myanmar contre des civils : exécutions extrajudiciaires, tortures, travail forcé, confiscation de terres dans un contexte de menaces violentes ; extorsions sous la contrainte d'argent et de nourriture. En outre, le document contient deux cas de conscription forcée d'enfants comme soldats, dans un cas par la *tatmadaw*, dans l'autre par la SSA-South. Ce rapport traite des violations qui ont eu lieu entre début 2001 et début 2002.

Les victimes sont membres des minorités ethniques suivantes : Han, Akha, Palaung et Lahu dans le sud de l'Etat Shan ; Mon et Tavoyan dans l'Etat Mon et la division de Tanintharyi ; Karen et Mon dans l'Etat Kayin. Le rapport reflète les préoccupations d'Amnesty International : en dépit de certaines améliorations dans le domaine des droits humains, il n'y a pas eu de réduction importante de violations des droits humains par l'armée contre les minorités ethniques dans l'est du Myanmar, au cours de l'année dernière.

## II. Informations générales

La situation des droits de l'homme au Myanmar a connu des évolutions positives au cours de la période couverte par ce rapport. En janvier 2001, l'ambassadeur Tan Sri Razali Ismael, envoyé spécial au Myanmar du Secrétaire général de l'ONU, a annoncé que des entretiens confidentiels avaient commencé en octobre 2000 entre le Conseil d'Etat pour la Paix et le Développement (State Peace and Development Council, SPDC, le gouvernement militaire du Myanmar) et DawAung San Suu Kyi, dirigeante du parti politique Ligue Nationale pour la Démocratie (National League for Democracy, NLD). On pense que ces entretiens ont eu lieu de façon intermittente depuis que Daw Aung San Suu Kyi a été libérée de son assignation à résidence le 6 mai 2002.

Au moment de la rédaction du présent rapport on ne sait pas où en sont les entretiens confidentiels entre le SPDC et Daw Aung San Suu Kyi. On ne sait pas non plus si les discussions sont allées plus loin qu'une simple mise en confiance pour aborder des questions plus importantes pour l'avenir du Myanmar. Une des questions qui ne semblent pas résolues est celle de savoir à quel moment les minorités ethniques du Myanmar seront admises à prendre part à ces entretiens. Les dirigeants des différentes minorités ethniques, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, ont plusieurs fois demandé à participer aux discussions entre le SPDC et Daw Aung San Suu Kyi. Ces organisations à base ethnique comprennent les groupes qui ont accepté un cessez-le-feu, les partis politiques légaux<sup>6</sup> et les groupes d'opposition armée qui luttent encore contre le SPDC.

Une autre évolution positive est la libération de plus de 300 prisonniers politiques depuis décembre 2000. Cependant, il resterait encore 1400 prisonniers politiques derrière les barreaux. Parmi les libérés se trouvaient U Pa Pa Lay et U Lu Zaw, deux comédiens prisonniers d'opinion arrêtés en janvier 1996 à cause du spectacle qu'ils avaient donné à une cérémonie de la NLD. Encore plus

<sup>5</sup> Le SLORC a changé son nom en Conseil d'Etat pour la Paix et le Développement en novembre 1997.

<sup>6</sup> Dans la préparation des élections générales de 1990 où la NLD a gagné plus de 80% des sièges au parlement, des dizaines de partis politiques se sont enregistrés auprès du gouvernement.

remarquable, Daw Aung San Suu Kyi a été libérée le 6 mai 2002 après 19 mois d'assignation à résidence. Elle affirma alors que sa libération était inconditionnelle et elle reprit immédiatement ses activités de Secrétaire générale de la NLD. Ensuite elle s'est rendue dans les environs de Yangon et en juillet, elle a fait un voyage à Mandalay, où elle a pu rencontrer des membres de la NLD. Amnesty International a publiquement accueilli ces libérations mais incite la SPDC à accélérer de façon significative le rythme des libérations de tous les prisonniers d'opinion.

Le SPDC a aussi autorisé Paulo Sergio Pinheiro, Rapporteur spécial de l'ONU sur le Myanmar, à venir au Myanmar en avril et octobre 2001, puis à nouveau en février 2002. L'ambassadeur Razali s'est rendu sept fois au Myanmar pour faciliter le dialogue politique entre la NLD et le SPDC. Pour y parvenir, les deux représentants de l'ONU ont demandé publiquement au SPDC de trouver des modalités permettant de libérer tous les prisonniers politiques. L'ambassadeur Razali et le Professeur Pinheiro ont pu rencontrer Daw Aung San Suu Kyi en privé durant leurs visites dans le pays. Le Professeur Pinheiro a dit qu'il avait rencontré une grande coopération du SPDC au cours de ses deux visites, quand il avait interviewé des prisonniers politiques en divers endroits.

Le Comité International de la Croix Rouge (CICR) peut visiter toutes les prisons et les camps de travail au Myanmar ; il a commencé ses visites de prison en mai 1999. En outre, plusieurs organisations inter-gouvernementales, dont l'ONU et l'Union européenne (UE) ont pu envoyer des délégations au Myanmar au cours des 18 derniers mois. Cependant, des organisations de défense des droits humains indépendantes et impartiales n'ont pas été autorisées à se rendre dans le pays. Depuis 1987, Amnesty International a plusieurs fois demandé au gouvernement du Myanmar l'autorisation de se rendre dans le pays, mais ne l'a jamais obtenue. Actuellement l'Organisation renouvelle son appel au SPDC pour qu'il l'autorise à se rendre au Myanmar afin de rencontrer les représentants du gouvernement pour y discuter de préoccupations communes en matière de droits humains.

### **Travail forcé**

Les recherches menées par Amnesty International au cours des 14 dernières années ont montré que les minorités ethniques vivant dans les zones rurales risquaient beaucoup plus d'être prises par les militaires pour des corvées de travail forcé que le groupe de la majorité *Bamar* dans des zones plus urbaines. Il y a deux types principaux de travail forcé : le premier est le portage, qui consiste à porter de lourdes charges pour l'armée sur un terrain difficile pendant des jours ou des semaines d'affilée. Le portage est généralement le type le plus pénible, car les civils sont contraints de travailler pendant des jours ou même des semaines d'affilée et qu'ils sont pratiquement tenus prisonniers. Le second type est le travail sur des chantiers de construction tels que des casernes militaires et des routes, ou du travail agricole dans les fermes militaires. Les hommes sont plus souvent requis, bien que les femmes accomplissent aussi des tâches de travail forcé. Ils ne sont presque jamais payés de leur travail. Sur les vingtaines de personnes interrogées par Amnesty International pour savoir s'ils avaient jamais été payés, tous ont répondu par la négative.

Avant le début des années 1990, le travail forcé consistait essentiellement dans du portage pour l'armée, qui utilisait les porteurs dans ses actions de lutte contre l'insurrection quand les militaires patrouillaient la campagne et les villages ou engageaient des combats contre les groupes d'opposition armée. En dépit des cessez-le-feu entre le SPDC et certains groupes d'opposition armée, la pratique du portage existe encore, essentiellement dans les zones où la lutte armée interne continue.

Depuis le début des années 1990, la *tatmadaw* a considérablement accru sa taille et sa portée dans tout le pays. Une des caractéristiques de cette militarisation a été la construction d'infrastructures partout, dont des routes, des barrages, des voies de chemin de fer et des casernes. Des centaines de

milliers de civils ont été contraints à travailler sur ces chantiers, sans être rétribués. En 1997, un programme visant à ce que l'armée assure ses propres ressources comprenait, dit-on, des instructions aux commandements militaires locaux de donner ordre aux troupes de se procurer elles-mêmes leur nourriture. En conséquence, les troupes se sont mises à confisquer des terres qui étaient cultivées depuis des générations par les membres des minorités ethniques, et à contraindre ces agriculteurs à cultiver les terres confisquées pour fournir la nourriture à l'armée.

Depuis la fin des années 1990, l'utilisation du travail forcé par les militaires dans le centre du Myanmar a diminué. Le gouvernement du Myanmar a d'abord tenté d'éradiquer cette pratique en donnant des instructions pour interdire le travail forcé dans certaines régions du pays. Cependant, on ne sait pas si les autorités centrales surveillent les activités des commandants militaires locaux en ce qui concerne le travail forcé des civils. On ne sait pas non plus dans quelle mesure les décrets interdisant le travail forcé sont appliqués dans les zones de lutte contre l'insurrection où il y a le plus de risques de voir cette pratique utilisée.

Le travail forcé non rétribué est contraire à la Convention N°29 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), à laquelle le Myanmar est partie depuis 1955. Depuis plusieurs années, l'OIT discute du problème du travail forcé avec le gouvernement du Myanmar, et a adopté une série de mesures pour l'inciter à respecter la Convention N°29. En juin 2000, l'OIT a adopté une résolution, dans le cadre de l'article 33 de sa Constitution, qui recommandait aux membres de l'OIT<sup>7</sup> de revoir leurs relations avec le SPDC et de faire en sorte que le SPDC ne puisse pas tirer profit de telles relations pour poursuivre la pratique du travail forcé. La résolution demandait aussi aux organisations internationales de revoir toute coopération qu'elles pouvaient entretenir avec le SPDC et de cesser toute activité qui, directement ou indirectement, pouvait encourager la pratique du travail forcé.

Le 27 octobre 2000, pendant une visite de l'OIT au Myanmar, le SPDC a publié une « Instruction complétant l'instruction N° 1/99 »<sup>8</sup> qui interdit expressément à toutes les autorités civiles et militaires d'utiliser le travail forcé et prévoit des peines pour ceux qui en seraient reconnus coupables. Certaines des personnes interviewées par Amnesty International, début 2002 ont dit que leur chef de village ou un officier militaire local leur avaient expliqué ces instructions, mais que le travail forcé continuait comme par le passé. Beaucoup d'autres, qui avaient récemment été soumis au travail forcé, n'avaient jamais entendu parler de ces instructions et exprimaient leur incrédulité quand Amnesty International leur en a parlé. D'autres encore ont dit que le travail forcé était en diminution dans leur région, en particulier dans certaines parties de la division de Tanintharyi et dans l'Etat Kayin, où il y avait peu d'activités de l'opposition armée. Cependant, beaucoup ont dû payer des sommes considérables exigées par les autorités.

L'OIT a été autorisée par le SPDC à envoyer une mission de haut niveau au Myanmar en septembre/octobre 2001, afin d'évaluer l'efficacité des tentatives du SPDC pour éradiquer cette pratique. Les conclusions de la mission ont été rendues publiques en novembre 2001, devant le Conseil de direction. Dans leur rapport, les envoyés de l'OIT ont déclaré qu'ils avaient eu totalement accès aux régions où ils voulaient se rendre et la permission d'interviewer qui ils voulaient. Le rapport concluait que le travail forcé persistait dans certaines régions, en particulier dans les régions très militarisées du pays. Il s'inquiétait de ce qu'aucune poursuite judiciaire n'ait été lancée contre des personnes présumées responsables de cette pratique. En même temps, la mission de haut niveau a reconnu la volonté réelle du SPDC d'éliminer le travail forcé, tout en

<sup>7</sup> L'OIT comprend 175 membres et c'est le seul organe tripartite de l'ONU. Elle comprend des représentants des gouvernements, des syndicats et des employeurs de tous les Etats membres.

<sup>8</sup> L'instruction N° 1/99, qui rend illégale la pratique du travail forcé, a été promulguée le 14 mai 1999 ; cependant, ses dispositions ne permettent pas d'agir contre ceux qui sont reconnus coupables d'utilisation du travail forcé et elle ne mentionnait pas les militaires, qui en sont les principaux utilisateurs.

déclarant qu'il fallait faire bien davantage, auprès des commandements militaires locaux dans les zones militarisées, pour faire appliquer l'instruction complétant l'instruction N° 1/99<sup>9</sup>.

En mars 2002, le SPDC et l'OIT se sont mis d'accord sur un *Memorandum of Understanding*, dont les dispositions permettent qu'un officier de liaison soit nommé à Yangon, la capitale, en juin 2002<sup>10</sup>. Un officier de liaison intérimaire a été nommé le 6 mai 2002 par le Directeur général de l'OIT, qui a fait rapport à la Conférence internationale du Travail en juin 2002. Son rapport disait que l'officier de liaison avait rencontré, entre autres, divers représentants du gouvernement, dont le Comité du SPDC pour l'application de la Convention N°29 ; la Ligue nationale pour la démocratie ; des représentants des groupes des minorités ethniques. Il a aussi fait part des progrès concernant l'installation d'un bureau à Yangon<sup>11</sup>.

Amnesty International accueille favorablement la récente coopération du SPDC avec l'OIT, et espère que cette coopération conduira à l'élimination du travail forcé au Myanmar. Cependant, quand Amnesty International a interviewé des dizaines de migrants en février et mars 2002, le problème du travail forcé a été souvent mentionné, en particulier à proximité des installations militaires. Amnesty International a souvent exprimé son inquiétude : la pratique du travail forcé contribue aux violations des droits humains telles que la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants, et les exécutions extrajudiciaires. De plus, le travail forcé au Myanmar est une forme de détention arbitraire, puisque les civils sont contraints par les militaires à travailler sans être rétribués, et sont de fait détenus jusqu'à ce que l'armée les libère de leurs tâches.

### **Autres violations des droits humains contre des civils par la *tatmadaw***

Outre les tâches de travail forcé, la plupart de ceux qu'Amnesty International a interviewés début 2002 ont été contraints à des versements d'argent arbitraires, quelquefois allant jusqu'à l'extorsion de fonds, dont des « frais de portage » et « frais de sécurité ». Dans de nombreux cas, les migrants ont cité les demandes excessives et incessantes d'argent comme l'une des principales raisons pour lesquelles ils avaient quitté leur pays. La jurisprudence de l'OIT, établie par le Comité d'experts, déclare dans le cadre de la Convention N° 29, que l'impôt doit être adapté aux moyens de ceux qui sont tenus de le payer. Si un tel impôt est levé dans une économie de subsistance, quand il n'y a pas moyen de se procurer de l'argent liquide, l'exigence d'impôt revient à forcer les gens à travailler pour obtenir ces fonds.

Les demandes d'argent émanant de la *tatmadaw* étaient parfois pour le « portage », en théorie afin que l'armée puisse en théorie embaucher quelqu'un pour porter les marchandises ; pour la « sécurité » afin de faire vivre l'armée ou la milice, ou même des honoraires de « sports » ou de « festivals ». L'armée a aussi « taxé » la récolte de riz en nature, ce qui signifie souvent que les agriculteurs sont contraints à donner ou à vendre à un cours bien en dessous de celui du marché une certaine quantité de leur récolte de riz, sans tenir compte des rendements. Le résultat, c'est qu'il ne reste souvent pas assez de riz aux agriculteurs et à leurs familles pour survivre. Le travail forcé, les

<sup>9</sup> Bureau international du Travail, Conseil de direction, 4° point de l'ordre du jour, *Evolutions concernant le respect de la Convention sur le travail forcé de 1930 (N°29) par le Gouvernement du Myanmar. Rapport de la mission de haut niveau*, GB.282.4, 282° session, Genève, novembre 2001.

<sup>10</sup> Bureau international du Travail, Conseil de direction, GB. 283/5/3, 383° session, Genève, mars 2002. 5° point de l'ordre du jour : *Evolution sur la question du respect de la Convention sur le travail forcé de 1930 (N°29) par le Gouvernement du Myanmar ; Nouvelles évolutions suite au retour de la mission de coopération technique de l'OIT, Annexe, Accord entre le Gouvernement de l'Union du Myanmar et le Bureau International du Travail concernant la nomination d'un agent de liaison de l'OIT au Myanmar.*

<sup>11</sup> Conférence internationale du Travail, 90° session, Genève, juin 2002, Commission sur l'application des normes ; *Session spéciale pour examiner les évolutions concernant la question du respect de la Convention sur le travail forcé de 1930 (N°29) par le Gouvernement du Myanmar ; C. App./D.6 (Corr)*



« taxes » sur le riz et les demandes d'argent émanant de l'armée du Myanmar ont fait que les membres des minorités ethniques n'avaient plus de quoi vivre.

Les civils des minorités ethniques dans les zones de lutte contre l'insurrection dans l'est du Myanmar risquaient aussi d'être victimes d'exécutions extrajudiciaires aux mains de la *tatmadaw*. Les meurtres illégaux par l'armée étaient particulièrement fréquents dans le sud de l'Etat Shan où les troupes de la SSA-South luttent contre la *tatmadaw*. Dans ces régions, les civils étaient aussi soumis à la torture et parfois en mouraient. Il semble que la *tatmadaw* ait parfois tué des civils pour effrayer la population locale ou parce que les militaires soupçonnaient les civils de soutenir les groupes d'opposition armée. Certaines de ces violations se sont produites dans le cadre de la confiscation des terres par des groupes alliés à la *tatmadaw* et par la *tatmadaw* elle-même. L'Armée unie de l'Etat Wa (UWSA, United Wa State Army), un groupe d'une minorité ethnique qui a accepté un cessez-le-feu, a confisqué des terres appartenant à des habitants originaires de sud-est de l'Etat Shan. Ils semblent l'avoir fait avec l'autorisation du SPDC. Des fermes appartenant à des villageois Mon dans l'Etat Mon ont aussi été confisquées par la *tatmadaw* pour son propre usage. Les personnes interviewées par Amnesty International qui ont perdu leurs terres de cette façon n'ont reçu aucune compensation financière, et ont été menacées de violences physiques si elles n'évacuaient pas ces terres.

Il semble que le SPDC n'ait fait aucun effort pour que les membres de la *tatmadaw* rendent des comptes pour les violations qu'ils ont commises et les villageois n'ont pas accès à des mécanismes pour déposer des plaintes, ou à d'autres moyens de réparation. L'anarchie et la violence qui règnent dans ces régions prouvent que le SPDC ne parvient pas à protéger les civils contre ces abus.

### III. Sud de l'Etat Shan

#### Introduction

Au cours des six dernières années, les civils qui vivent dans le sud de l'Etat Shan ont subi toute une gamme de violations de droits humains dans le contexte des activités de lutte contre l'insurrection par l'armée du Myanmar. Elles comprennent des déplacements forcés de population, la confiscation de nourriture et d'argent sous des menaces de violence ; le travail forcé ; la torture et les exécutions extrajudiciaires par la *tatmadaw*. Les combats se poursuivent entre la *tatmadaw* et l'Armée de l'Etat Shan-Sud (SSA-South)<sup>12</sup> et engendrent encore des flots de réfugiés vers la Thaïlande voisine. Les escarmouches entre les deux groupes près de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande se poursuivaient en juin 2002 quand la saison des pluies avait déjà commencé ; normalement les combats s'apaisent après le début de la mousson.

Les combats entre la SSA-South et l'armée du Myanmar en mai et juin 2002 ont contraint des centaines de civils thaïs et birmans à fuir leur domicile des deux côtés de la frontière. Des sources confidentielles ont aussi révélé que des prisonniers condamnés pour des crimes de droit commun avaient été amenés de la prison de Insein à Yangon, la capitale, et utilisés comme porteurs par l'armée du Myanmar pour son offensive contre la SSA-South. Amnesty International est gravement inquiète de ces informations, car le portage forcé, par qui que ce soit, constitue un traitement cruel, inhumain et dégradant.

La situation est encore compliquée par la présence de l'Armée unie de l'Etat Wa (UWSA), groupe

<sup>12</sup> La SSA-South s'appelait à l'origine l'Armée Unie Révolutionnaire Shan (SURA)

armé de soldats appartenant principalement au groupe de la minorité ethnique Wa, dans l'est de l'Etat Shan, près de la frontière thaïlandaise. L'UWSA a conclu un cessez-le-feu avec le Gouvernement du Myanmar en 1989, mais comme la plupart des groupes qui ont conclu un cessez-le-feu, l'UWSA a été autorisée à garder une armée et le contrôle d'un territoire. Les Wa vivaient traditionnellement dans le nord de l'Etat Shan, près de la frontière chinoise, mais depuis 1999, les soldats et les civils Wa se sont déplacés vers les villes de Murng Hsat, Murng Ton et Tachilek, près de la frontière thaïlandaise. Ces colons Wa, dont on estime le nombre entre 75 000 et 125 000, ont déplacés de force des milliers de civils Shan, Lahu et Akha, dont certains ont fui en Thaïlande après avoir perdu leurs terres et leurs foyers.

L'UWSA a été accusée maintes fois par de nombreux gouvernements, dont le Gouvernement royal de Thaïlande, de se livrer à la contrebande d'amphétamines depuis les usines dans l'Etat Shan vers la Thaïlande. Le SPDC déclare que l'UWSA a fait des progrès pour éradiquer la production et le trafic de drogue et affirme que le Gouvernement thaïlandais soutient la SSA-South en lui permettant de mener des opérations sur le territoire thaïlandais. Les tensions entre la Myanmar et la Thaïlande se sont aggravées en 2002 car les deux gouvernements s'accusent mutuellement de franchissements de la frontière par les forces armées de l'autre.

### Informations générales

Durant les négociations d'indépendance entre le Royaume Uni et la Birmanie<sup>13</sup>, les dirigeants Shan et ceux des autres minorités ethniques ont exigé des garanties pour les droits des minorités en échange de leur accord pour faire partie de l'Union de la Birmanie. Elles ont été accordées par un accord entre le Gouvernement birman et les représentants des Shan, Kachin et Chin en 1947 à Panglong, une ville Shan. Cependant, après l'indépendance de la Birmanie en 1948, des conflits sont apparus entre certains hommes politiques Shan et l'administration centrale à Rangoon sur la façon de traiter les affaires Shan. En 1958 fut organisé le premier groupe d'opposition armée Shan, et depuis plusieurs autres groupes ont pris les armes. Depuis 1989, certains de ces groupes ont conclu un cessez-le-feu avec le SPDC. L'armée Mong Tai (MTA, dirigée par Khun Sa) s'est rendue au gouvernement en janvier 1996. Bien que Khun Sa se soit rendu, les troupes autrefois sous son commandement qui ont formé l'Armée de l'Etat Shan-Sud (SSA-South) ont commencé à se déplacer vers le nord depuis les anciennes bases de la MTA le long de la frontière Thaïlande-Birmanie vers le centre de l'Etat Shan, où elles mènent des opérations de guérilla contre la *tatmadaw*.

En mars 1996, en représailles, le SPDC a lancé une campagne de déplacements forcés de population à grande échelle dans le centre de l'Etat Shan, et l'armée a expulsé les civils des villages, apparemment pour détruire tout lien qui pourrait exister avec la SSA-South. Bien plus de 1 400 villages ont été déplacés de force. Bien que certains civils Shan aient réussi à retourner dans leurs villages d'origine, d'autres se sont cachés dans la forêt pendant des mois ou même des années pour échapper aux patrouilles de la *tatmadaw*, et des dizaines de milliers d'autres ont fui vers la Thaïlande dans les six dernières années. Le Gouvernement royal de Thaïlande ne les autorise pas à vivre dans des camps, et ils cherchent souvent du travail comme ouvriers migrants. On ne sait pas pourquoi le Gouvernement thaïlandais ne les a pas autorisés à construire des camps, bien que des observateurs aient suggéré que le gouvernement craint de voir augmenter le flot de réfugiés en provenance de l'Etat Shan. De plus, les Shan sont apparentés aux Thaïs du nord et on pense qu'ils s'assimilent plus rapidement que les autres migrants en provenance du Myanmar.

Les villageois qui ont perdu leurs terres et la plupart de leurs biens ressentent encore très vivement les conséquences des déplacements de 1996. De plus, l'armée ne leur a fourni ni terre agricole, ni

<sup>13</sup> Ce qui était alors le SLORC a changé le nom du pays de Birmanie en Myanmar en juin 1989.

nourriture, ni emploi salarié, ni aucune autre forme de compensation. En outre, une fois que l'armée a vidé les villages de leurs habitants, elle interdit généralement aux villageois de revenir pour faire les récoltes ou rassembler leurs biens. Il semble que des villages et des forêts désertés dans ces zones de lutte contre l'insurrection soient considérés par l'armée du Myanmar comme des « zones où l'on peut tirer sur tout ce qui bouge » ; donc des centaines de civils Shan ont été abattus quand ils ont essayé de rentrer chez eux<sup>14</sup>. Au moment de la rédaction de ce rapport, on ne pense pas que la *tatmadaw* pratique des déplacements forcés de civils Shan à grande échelle. Cependant, les conséquences des déplacements forcés de 1996-97 sont encore bien visibles, car de nombreux villageois sont sans terre et vivent soit sur des sites de déplacement désignés par l'armée, soit en se cachant dans la jungle, ou ont fui en Thaïlande. Ceux qui vivent dans la forêt risquent d'être victimes d'exécutions extrajudiciaires ou de mourir de maladies évitables, mais dues au manque de nourriture et de soins médicaux, qui pourraient être évitées.

### Témoignages de civils Shan

En février 2002, Amnesty International a interviewé des dizaines de civils Shan, Palaung, Lahu et Akha dont les foyers se trouvaient dans le sud de l'Etat Shan<sup>15</sup>. Tous étaient des paysans qui pratiquaient une agriculture de subsistance, cultivant soit du riz sec sur les collines, soit dans les rizières inondées ainsi que d'autres produits, et ils avaient quelques bêtes. Certains d'entre eux travaillaient comme ouvriers agricoles en Thaïlande ou cherchaient du travail, alors que d'autres vivaient dans un camp pour personnes déplacées. Ce qui suit est un résumé de ce qu'Amnesty International a découvert au cours de ces interviews.

Toutes les personnes interviewées étaient arrivées en Thaïlande, en provenance des villes suivantes : Kunhing, Narmzarg, Murng Hsat, Murnyawng, Kengtung, Murnton et Tachilek. La plupart avaient été déplacées durant l'importante campagne de déplacement forcé menée par la *tatmadaw* en 1996-97, et certaines avaient perdu leurs terres l'année dernière au profit des Wa dans la municipalité de Murng Hsat. Certains de ceux qui furent déplacés au cours de la campagne de 1996-97 s'étaient cachés dans la jungle pendant longtemps et avaient vécu dans la peur d'être découverts par les troupes du SPDC. Quelques-uns ont décrit l'assassinat de leurs voisins par la *tatmadaw*. D'autres avaient vécu dans des lieux de réinstallation où ils risquaient d'être pris pour le travail forcé et d'être victimes des extorsions d'argent par les militaires.

Des villageois Shan avaient rencontré les troupes de la SSA-South qui patrouillaient dans les zones rurales près des municipalités de Murngnai, Murng Hsat et Kunhing. Une femme de 42 ans du village de Kiengkham (municipalité de Kunhing) a dit que ses deux fils étaient avec la SSA-South. L'un avait été enrôlé par l'armée Mong Tai en 1979 quand il avait 12 ans, mais il ne s'est pas rendu avec Khun Sa en janvier 1966 et il a poursuivi la lutte avec la SSA-South nouvellement créée. Elle n'avait pas vu son fils depuis qu'il avait été enrôlé. Son autre fils avait récemment rejoint volontairement la SSA-South à l'âge de 15 ans. Elle dit : « *s'il veulent aider notre nation, j'en suis heureuse. pour mon fils de 12 ans, je n'ai pas eu le choix...* ».

Un vieux Shan de 65 ans venant de la région de Kientawng (municipalité de Murngnai) dit : « *Nous donnons du riz à la SSA, nous ne pouvons pas refuser, ils ont tous des fusils des deux côtés. Nous avons peur de tous. En général, la SSA demande un paquet de riz cuit, pas grand chose. Le SPDC craint que la SSA ne se cache dans le village, mais ses hommes n'y restent pas.* » Un Shan de la municipalité de Namzarg a raconté que le 3 décembre 2001, des soldats birmanes étaient venus

<sup>14</sup> Prière de se rapporter à *Myanmar : atrocités dans l'Etat Shan* (Amnesty International SF 98 RN 068) du 15 avril 1998, *Myanmar : mise à jour sur l'Etat Shan*, (Amnesty International SF 99 RN 89) 30 juin 1999 ; *Myanmar : exode des habitants de l'Etat Shan* (Amnesty International Index ASA 16/11/00) juillet 2000 ; *Myanmar : Ethnic minorities : targets of repression* (Amnesty International Index ASA 16/014/2001) juin 2001.

<sup>15</sup> Pour des raisons de sécurité, Amnesty International ne cite aucun nom des personnes interviewées.

dans le champs où, avec sa femme, ils étaient occupés à battre le riz. Ils lui ont demandé s'il avait vu des troupes de la SSA et quand il a répondu négativement, ils l'ont battu avec son fléau et l'ont conduit chez le chef du village qui a garanti son innocence. De tels témoignages sont typiques des souffrances subies par les civils des minorités ethniques dans les zones où l'opposition armée est active.

Les civils Shan risquent aussi d'être torturés ou même tués si on les soupçonne de soutenir la résistance. Les civils risquent d'être tués s'ils retournent en secret pour travailler les terres d'où ils ont été déplacés de force par les militaires ; s'ils se trouvent dans les zones où « on peut tirer sur tout ce qui bouge » ou s'il sont découverts sans permis en dehors de leur village ou des zones de réinstallation. Certaines des personnes entendues ont relaté des cas de torture par l'armée, pouvant aller jusqu'à la mort. Amnesty International définit les exécutions extrajudiciaires comme étant faites délibérément sur ordre d'un représentant du gouvernement ou avec la complicité ou l'approbation du gouvernement. Les exécutions extrajudiciaires se distinguent des meurtres justifiables par les forces de sécurité dans une situation d'autodéfense ; des morts résultant d'un usage raisonnable de la force dans le cadre de l'application de la loi quand les armes à feu sont utilisées conformément aux normes internationales<sup>16</sup> ; et de la peine de mort prononcée par la justice.

### Vivre en se cachant après un déplacement forcé

Plusieurs des Shans entendus s'étaient cachés pendant des mois ou même des années après avoir été déplacés de force par la *tatmadaw* dans des sites de réinstallation loin de leur villages d'origine, de leurs champs et de leurs sources de nourriture. Dans les sites de réinstallation, ils n'avaient en général pas de moyen d'existence, puisqu'ils ne pouvaient pas cultiver leurs terres et qu'il n'y avait pas ou peu d'emplois pour eux. Quand ils ne pouvaient plus survivre dans les sites de réinstallation, ils étaient fréquents qu'ils partent se cacher. Là, ils ne risquaient pas d'être pris pour le travail forcé, mais ils y ont rencontré d'autres dangers qui les ont poussés finalement à fuir en Thaïlande. Ils vivaient en petits groupes dans la jungle, tentant de faire pousser de quoi se nourrir, mais ils avaient souvent peu à manger. Les civils Shan risquaient aussi d'être abattus par la *tatmadaw* qui tirait à vue, alors que ses soldats patrouillaient à la recherche des combattants de la SSA-South.

Une veuve de 35 ans, originaire du village de Keng Kham (municipalité de Kunhing) s'est cachée pendant quatre ans avant de fuir en Thaïlande en février 2002. Elle et sa famille n'avaient pas de quoi vivre dans les sites de réinstallation de Ka Li et ils sont partis se cacher près de leur village d'origine, mais les troupes de la *tatmadaw* ont brûlé leurs cachettes plusieurs fois, les obligeant à se déplacer à nouveau. Fin 1999, son mari est devenu de plus en plus faible puis est mort, apparemment de manque de nourriture. Agé de 32 ans au moment de son décès, il était en bonne santé avant de fuir pour se cacher.

Une autre veuve du village de Keng Kham (municipalité de Kunhing) s'est cachée aussi avec 15 autres familles pendant plusieurs années jusqu'au 30 novembre 2001, quand les troupes venues de Murngnai ont brûlé leurs réserves de riz et leurs autres effets personnels. Quand les soldats ont découvert sa cachette, elle était malade et dans l'incapacité de quitter sa cabane. Ils ne lui ont pas fait de mal, mais ils ont pris tout son argent et ont même détruit les couvertures qui la protégeaient.

---

<sup>16</sup> Voir Principes de base de l'ONU sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois et le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois.

## Travail forcé

Presque 90% des civils venus de l'Etat Shan qu'Amnesty International a rencontrés avaient subi le travail forcé sans rétribution imposé par la *tatmadaw* au cours des 18 mois précédents. La plupart étaient des hommes, mais des femmes aussi y ont été contraintes. Un homme de 66 ans originaire du village de Kiengkham (municipalité de Kunhing) a dit que cela faisait 50 ans qu'il était soumis au travail forcé, sans rétribution. Mais il dit que les exigences en matière de travail forcé n'étaient pas pénibles quand il était jeune, mais avaient beaucoup augmenté depuis 1996. Il a raconté qu'avant de quitter sa maison, il avait dû accomplir du travail pour les militaires une fois tous les cinq jours, la dernière fois le 15 février 2002.

Quelques-uns de ceux qui ont été interviewés avaient entendu parler de l'Instruction N°1/99 et de l'Instruction complémentaire à l'Instruction N°1/99 du SPDC. Ceux qui n'en avaient pas entendu parler ont dit que cela n'avait aucun effet sur le niveau du travail forcé. Une veuve Shan de 29 ans originaire du village de Kenglom (municipalité de Kunhing) a dit avoir été informée des lois en février 2002 ; cependant, ensuite elle a dû construire une clôture autour du camp militaire. Elle ne savait pas lire et le papier concernant ces décrets n'était disponible qu'en langue birmane. Un Shan de 45 ans du village de Nong Pa (municipalité de Kengtung) a raconté que début 2001, le chef du village avait tenu une réunion pour parler aux villageois de la nouvelle loi. Il a dit : « *j' ai entendu parler de 1/99 par le chef du village, mais rien n'a changé. parce que nous sommes de simples villageois, on ne nous en a parlé qu'une fois. Personne n'a posé de question, personne n'a osé dire quoi que ce soit. Je n'y croyais pas...* ».

Un autre Shan de la municipalité de Murng Hast, près de Murngyawn, quartier général de l'Armée unie de l'Etat Wa, a dit à Amnesty International qu'en septembre 2001, un militaire de Loilam était venu dans son village et leur avait parlé de la loi interdisant le travail forcé. Il dit qu'avant d'avoir entendu parler du décret, lui et d'autres villageois s'étaient plaints plusieurs fois auprès du commandement militaire local parce que le Bataillon 43 de Murnpaeng utilisait le travail forcé. Cette unité a été transférée, mais ensuite de nouvelles troupes venues de Kengtung sont arrivées dans le village et ont recommencé à prendre les gens pour le travail forcé.

Amnesty International accueille favorablement la promulgation par le SPDC de l'Instruction N°1/99 et de l'Instruction complémentaire à l'Instruction 1/99, mais elle incite le SPDC à garantir qu'elles soient plus largement distribuées. Elles devraient aussi être disponibles dans les langues des minorités ethniques de la région. En outre, l'armée doit faire en sorte qu'il existe un système permettant aux villageois de porter plainte et qu'il n'y ait pas de représailles contre ceux qui dénoncent le travail forcé. Le gouvernement devrait lancer rapidement des enquêtes efficaces, indépendantes, impartiales et sur tous les cas de travaux forcés qui sont rapportés. Ceux qui seraient reconnus coupables devraient être traduits en justice selon les dispositions de l'Instruction complémentaire à l'Instruction 1/99.

## Le portage forcé

Seules deux des femmes interviewées ont eu à accomplir des tâches de portage. Cependant, une femme Lahu, mal voyante, originaire du village de Murngtawn (municipalité de Murn Hsat) a été frappée parce qu'elle ne pouvait pas servir de guide à la *tatmadaw*. En décembre 2001, la *tatmadaw* a essayé de la forcer à guider ses soldats vers les troupes de la SSA-South. Elle a raconté que lorsqu'elle leur a dit qu'elle ne pouvait obéir à leur requête en raison de sa mauvaise vue, les soldats l'ont frappée, lui ont donné des coups de pied, et l'ont menacée de lui tirer dans le dos. La femme, qui a dû être amenée au lieu de l'interview, a rapporté que l'armée du Myanmar avait volé son argent, ses poulets, ses porcs et d'autres objets de valeur. Elle dit : « *Je ne sais pas où est mon mari,*

*je ne sais pas où aller, je veux seulement rester ici jusqu'à ce que la situation s'améliore dans mon village... Il ne me reste rien. »*

Plusieurs hommes ont dit avoir été contraints au portage pour l'armée du Myanmar. Un Paluang de Pak Tu (municipalité de Tachilek) a été pris dans sa ferme par l'unité 526 de l'armée du Myanmar en décembre 2001 et contraint à porter des munitions pendant six jours. Quand il ralentissait, il était frappé à coups de pied dans le bas du dos. Puis il a été détenu au camp militaire de Murng Turn (municipalité de Mong Hsat) et forcé de couper du bois jusqu'à ce qu'il parvienne à s'enfuir. Il dit qu'il a souvent eu à accomplir des tâches de travail forcé, surtout à creuser des tranchées, construire des casernes, et monter des clôtures, environ cinq fois par mois par rotation. Son village Palaung était proche d'un poste avancé de l'unité 526. Il a aussi dit qu'il avait eu à accomplir des tâches de travail forcé pendant les cinq dernières années, dans le contexte de la lutte entre la *tatmadaw* et la SSA-South.

Un Shan de la municipalité de Namzarng a dit à Amnesty International qu'il y avait eu une augmentation du travail forcé dans sa région au cours des quatre dernières années. En février 2002, il a été forcé au portage pour l'armée. Il devait porter de la viande séchée provenant du bétail des villageois que l'armée birmane avait abattu pour sa consommation. En général, il payait des « frais de portage » environ deux fois par mois pour éviter d'être pris pour des tâches de portage forcé. Cependant, il devait quand même accomplir d'autres tâches pour l'armée, une fois par semaine, comme creuser des tranchées dans les bases militaires ou travailler dans les fermes militaires. Il a accompli du travail forcé pour la dernière fois le 10 février 2002.

Un Akha de 31 ans, du village de Murngtum (municipalité de Murng Hsat) a été contraint à porter du riz et des ustensiles de cuisine pour les militaires près de Murng Hsat en novembre 2001, pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'il parvienne à s'enfuir. On lui a donné des coups de pied parce qu'il ne comprenait pas le birman. Il a expliqué pourquoi il avait quitté son foyer :

*« Parfois nous étions pris comme porteurs... La situation est très mauvaise, les Wa et les Birmans arrivent et prennent tout ce qu'ils veulent... Nous ne nous sentions pas en sécurité. Les Wa n'ont pas atteint notre région, ils viennent juste de temps en temps, mais ils finiront par arriver chez nous... Le SPDC tuait quelques-unes de nos bêtes, mais ne restait pas dans le village. »*

Une femme Shan qui vivait près de la ville de Kunhing a dit que son mari **Sai Mon**, âgé de 41 ans n'était jamais revenu de ses corvées de portage. Il a été pris le 12 avril 2001 alors qu'il partait à la pêche, et un mois plus tard, les autres porteurs ont dit à sa femme qu'il était mort. Elle n'a pas osé se plaindre de sa mort au SPDC. Elle a été aussi contrainte environ dix fois par mois par l'Unité 246 à nettoyer les bords de route et les campements militaires. Amnesty International reste préoccupée par la pratique persistante de la *tatmadaw* qui consiste à prendre des civils comme porteurs. Elle est aussi préoccupée par les mauvais traitements dont les porteurs sont, semble-t-il, victimes s'ils ne peuvent pas suivre la colonne militaire en patrouille. L'Organisation demande au SPDC de garantir que les membres de la *tatmadaw* cesseront de prendre des civils comme porteurs.

#### Autres types de travail forcé et d'extorsion d'argent et de biens

La grande majorité des personnes entendues par Amnesty International avaient eu à accomplir récemment des tâches de travail forcé pour l'armée, sans être payées. Les tâches comprenaient la construction de routes et de camps militaires, le travail sur les fermes militaires et des travaux divers comme aller chercher de l'eau ou servir de messagers. La plupart de ceux qui étaient réquisitionnés pour ces tâches avaient été déplacés de force en 1996-97. Cependant, certains,

originaires de la municipalité de Murng Hsat avaient été soumis au travail forcé avant d'être expulsés de terres par des colons Wa en 2001-02.

Un Shan de 28 ans, originaire du village de Khun Poo (municipalité de Kunhing) a dit à Amnesty International qu'il avait été réinstallé sur le site de réinstallation de Kengtawng (municipalité de Murnguai) en 1997. Il avait alors travaillé comme ouvrier agricole mais il a dit : « *Si je travaillais un jour pour moi, je devais travailler deux ou trois jours pour le SPDC.* » Il y avait un camp militaire proche, nommé Yeh Moo, où vivaient des troupes surnommées « les tournesols ». Ils tuaient le bétail des villageois pour leur propre usage. L'homme interviewé a dit qu'il avait dû couper des bambous et creuser une tranchée au camp de Yeh Moo pendant trois jours à la mi-décembre 2001. Il a ensuite expliqué que non seulement la *tatmadaw* les obligeait souvent à faire du travail forcé, mais qu'aussi « *ils prenaient tout ce qu'ils voulaient dans le village : piments, légumes...* ». En octobre 2001, les troupes ont volé 16 000 kyats<sup>17</sup> au monastère local et de nombreux biens appartenant aux moines.

Un Shan de 42 ans, originaire du village de Wan Nong (municipalité de Murng Hsat) a dit qu'il avait dû faire du travail forcé au moins dix fois par mois. Il a expliqué un système relativement nouveau de travail forcé par lequel les villageois devaient fournir sept chevaux de trait pour les militaires et aller en patrouille avec les chevaux. Il a dit que d'autres animaux étaient souvent pris par les troupes locales de l'Unité 553. Il a dit : « *Je fais du travail forcé depuis l'âge de 15 ans, mais maintenant c'est pire que jamais.* »

Un Shan de 50 ans, originaire du village de Murngkok (municipalité de Murng Hsat) a dit à Amnesty International qu'il avait des difficultés respiratoires parce que les troupes birmanes l'avaient frappé au cours du travail forcé en janvier 2002. Pendant cinq mois, il a dû travailler tous les jours pour préparer le terrain pour loger l'Unité 527 de la *tatmadaw*. Deux membres de chaque foyer devaient travailler sur le chantier, y compris les femmes qui fabriquaient les toits de chaume pour les maisons. Il a été frappé à la nuque avec un bâton cinq fois, jusqu'à ce qu'il s'effondre, parce qu'il ne pouvait pas porter des troncs lourds. A ce moment-là les soldats ont cessé de le frapper.

Beaucoup de ceux qu'Amnesty International a entendus ont été poussés à quitter leur foyer dans l'Etat Shan, par les demandes de riz, d'argent et d'autres biens émanant de la *tatmadaw*. Un Shan de la municipalité de Namzarng a dit qu'il était parti mi-février 2002 parce que depuis quatre ans, il avait dû donner la moitié de sa récolte de riz aux militaires et qu'il n'avait pas assez pour nourrir sa famille. Un Shan du village de Nong Pa (municipalité de Kengtung) a dit à Amnesty International qu'il était parti parce que les militaires exigeaient 30 paniers de riz pour chaque 50 qu'il produisait. Quand il n'a plus pu fournir assez de riz aux militaires, ils ont confisqué sa rizière en janvier 2002. Il a dit qu'au cours de ces dernières années, les militaires ont confisqué une grande partie des terres des villageois pour y cultiver de quoi se nourrir, mais qu'ils ne leur ont pas donné de compensation. Une femme du village de Murng Poo Ann (municipalité de Murng Hsat) a dit qu'elle avait dû payer toutes sortes de frais, y compris pour les salaires des enseignants et la réparation des routes, environ dix fois par mois. L'armée locale lui a aussi pris la moitié de sa récolte de riz.

Amnesty International est préoccupée par les faits rapportés ci-dessus, montrant que la *tatmadaw* continue à exiger du travail forcé, de l'argent et d'autres biens. Ces exigences empêchent les villageois de gagner leur vie et causent souvent leur fuite vers la Thaïlande.

<sup>17</sup> Le taux officiel de change pour le SPDC est de six kyats pour un dollar US ; cependant, le taux du marché est de plus de 600 kyats pour un dollar US.

Confiscation des terres et destruction des maisons par les colons Wa et la *tatmadaw*

Depuis la fin 1999, l'USWA a commencé à déplacer la population civile sous son contrôle du nord de l'Etat Shan vers le sud-est de l'Etat. Ce déplacement aurait été entrepris pour empêcher les agriculteurs Wa de cultiver les pavots à opium. Les civils Wa n'ont, dit-on, pas eu le choix et on pense que des milliers sont morts, pendant et après de déplacement, de maladies qui auraient pu être évitées. On rapporte que le SPDC aurait vendu des terres dans le sud-est de l'Etat Shan à la UWSA pour qu'elle les distribue aux colons ; cependant, aucune compensation n'a été payée aux agriculteurs Shan, Lahu et Akha qui ont été déplacés par les nouveaux arrivants. En outre, des civils Shan vivant dans certaines parties de la municipalité de Murng Hsat où la UWSA est présente ont été menacés s'ils n'obéissaient pas aux demandes de l'UWSA. En février 2002, Amnesty International a interviewé plusieurs de ces personnes qui ont fui en Thaïlande parce qu'elles avaient perdu leurs maisons, leurs moyens de subsistance et leurs biens.

Un fermier Shan du village de Wan Nong (municipalité de Murng Hsat) a raconté qu'il avait emmené sa femme et ses quatre enfants en Thaïlande parce que la *tatmadaw* avait confisqué toutes ses terres. Il a dit que l'Unité 553 avait pris sa plantation de thé et ses bois en 2001 et que l'Unité 554 avait confisqué sa rizière en 2002. Il n'a reçu aucune compensation. Les soldats lui ont dit que ses bois étaient situés sur une hauteur stratégique et que les militaires voulaient y installer un camp. Il a entendu dire que depuis qu'il est parti fin janvier, sa maison a été démontée et utilisée dans le camp.

Un Shan de 75 ans du village de Murngkarn (municipalité de Murng Hsat) a dit qu'il avait fui avec sa famille en Thaïlande parce que la *tatmadaw* et les troupes de l'UWSA avaient confisqué toutes leurs terres et les avaient chassés du village en janvier 2002. 75% des habitants de son village ont été contraints de fuir et le quart restant a été cerné par les troupes de l'UWSA, rendant leur fuite impossible. Les troupes venues de Tachilek leur ont dit : *Vous avez trois jours pour partir et si vous êtes encore là, n'allez pas dire que nous sommes cruels.* » Il a raconté que 500 à 600 militaires Wa avaient occupé Talang, NaiYa, et son village proche. Il dit n'avoir reçu aucune compensation pour la perte de ses bois, de ses vergers et des ses champs. Un autre homme du village de Murngkarn a dit à Amnesty International qu'avant qu'il soit chassé de ses terres, la *tatmadaw* et l'UWSA avaient forcé les agriculteurs Shan à vendre leur riz à la moitié du prix que les Wa obtenait pour le leur quand ils le vendaient à la *tatmadaw*.

Un autre Shan a vu ses terres saisies par le bataillon 527 de Murng Hsat en janvier 2002. Il est originaire de Murng Kok (municipalité de Murng Hsat) . Il a décrit ce qui s'est passé :

*« Nous n'avons reçu aucune compensation. Quand ils ont saisi mes rizières, ils ont aussi pris tout mon riz. Ils ne m'ont même pas laissé le récolter... Je n'ai rien pu emporter avec moi et je suis venu avec ce que j'ai sur le dos... Ils avaient aussi pris une bonne partie de mes bêtes : poulets, porcs, buffles, vaches en octobre 2001. »*

Un agriculteur Shan du village de Murngkeng (municipalité de Murng Hsat) a raconté que lorsqu'il avait été déplacé par les Wa, ils lui avaient dit : *« C'est le territoire qui nous a été vendu par les Birmans ; vous ne faites pas partie de notre peuple, cette terre est à nous. »* il a dit que les Wa ont pris leurs terres peu à peu et leur ont ordonné de se déplacer vers un village sur la colline où il n'y avait pas d'eau. Il a raconté qu'environ 1000 foyers Wa et Kokang s'étaient installés dans la région en 2001. Un autre homme du même village a dit à Amnesty International que quand les Wa s'étaient mis à cultiver ses terres en août 2001, il leur avait dit que ces terres lui appartenaient. Il a raconté : *« ils ont menacé de me frapper avec une houe et ils ont dit que Khin Nyunt le leur avait déjà vendu. Nous pouvons tout prendre et vous chasser si nous le voulons. »*



Dans le contexte de violations des droits humains qui ont lieu dans l'Etat Shan, il y a souvent des confiscations de terre avec des menaces de violences physiques.

### Exécutions extrajudiciaires et décès des suites de tortures

Plusieurs villageois Shan ont parlé à Amnesty International du décès de leurs amis et de leurs parents aux mains de la *tatmadaw*. Les circonstances de ces décès sont semblables aux meurtres de civils rapportés au cours des six dernières années dans le sud de l'Etat Shan, au cours des opérations de lutte contre l'insurrection. Le schéma est typique des conflits internes actuels partout dans le monde où la majorité des victimes sont des civils plutôt que des combattants.

On ne sait pas si des officiers ont donné l'ordre de tuer ces civils ou si les militaires les ont tués avec l'accord tacite de leurs officiers. On ne sait pas non plus si des enquêtes ont été effectuées par le SPDC sur le décès de ces civils. On continue à rendre compte régulièrement d'exécutions extrajudiciaires de civils Shan dans le sud de l'Etat Shan par la *tatmadaw* depuis la campagne de déplacement forcé de 1996. Il semble que le SPDC ne demande à personne de rendre des comptes et n'a pas traduit les responsables de ces meurtres en justice. En conséquence, il règne dans ces zones de lutte contre l'insurrection dans l'Etat Shan un climat de peur pour les civils, et d'impunité pour la *tatmadaw*.

Les événements les plus récents qui aient été rapportés à Amnesty International se sont passés le 30 janvier 2002 : six civils Shan ont été tués près de la frontière avec la Thaïlande ; ils étaient tous originaires du Village de Loi Saan, région de Ham Ngaai (municipalité de Murngkerng) mais, durant la campagne de 1996-97, ils avaient été réinstallés à la lisière de la ville de Murngkerng. Ils se rendaient en groupe en Thaïlande et avaient passé la nuit dans un bâtiment vide au Point Frontière 1, dans la municipalité de Murngton. Un commerçant local leur aurait dit qu'ils devraient changer leurs devises du Myanmar contre des bahts thaïlandais, ce qu'ils firent.

Le lendemain, ils ont, semble-t-il, loué les services d'un soldat en civil qui n'était pas de service, pour qu'il leur fasse franchir la frontière jusqu'au village de Nong Ook, dans la province de Chiang Mai en Thaïlande. Le guide les conduisit sur un itinéraire différent pour éviter deux points de contrôle, mais en route, le groupe a rencontré des troupes du bataillon d'infanterie 281. D'après les informations, les soldats leur auraient volé leur argent thaïlandais et leurs biens, puis auraient tué les six personnes ; ensuite il semble que les militaires locaux ont fermé le poste frontière. Les six victimes sont : **Lun Kon** (h), 56 ans ; **Sai Ohn Ta** (h), 38 ans ; **Sai Nyunt** (h), 34 ans ; **Pa Pan** (f) 43 ans ; **Nang Leng** (f) 27 ans et **Naing Naing** (f) âgé de 4 mois. Il semble que ce groupe n'a pas été tué dans le cadre des activités de lutte contre l'insurrection, puisqu'il n'y a pas de troupes du SSA-South dans la région. Les raisons de ce meurtre ne sont pas claires, et on ne sait pas non plus si les soldats du Bataillon d'infanterie 281 ont agi sur les ordres de leurs officiers.

Parmi les autres civils qui ont été tués durant les opérations anti-insurrectionnelles de la *tatmadaw* se trouve **Lung Kham**, 57 ans. Un des compatriotes de son village de Khun Poo (municipalité de Kunhing) a décrit sa mort le 30 octobre 2001. Lung Kham n'avait pas déménagé sur le site de réinstallation de la région de Kengtawng (municipalité de Murngnai) quand la *tatmadaw* avait déplacé le village de force en 1996, mais il était parti se cacher. La personne interviewée raconte :

*« Il était un peu lent... quand il a été arrêté, beaucoup de gens ont essayé de se porter garants de son innocence (à la tatmadaw). J'y suis allé moi-même, mais ils n'ont pas écouté. Ils l'ont accusé de recueillir des renseignements pour la SSA... ils ont dit qu'ils allaient le libérer mais ils l'ont torturé à mort. Après un certain temps, il a été emmené et on ne l'a jamais revu. Je pense que la tatmadaw...ne pensait pas vraiment qu'il faisait partie de la SSA. Ils l'ont fait pour terroriser et intimider les autres villageois. »*

Au cours d'une autre interview, sa veuve, âgée de 53 ans, a corroboré ce renseignement. Elle a dit que Lung Kham était allé rendre visite à sa fille à Kientawng (municipalité de Murngnai). Sa fille a signalé sa présence à son foyer au secrétaire du chef du village, qui, apparemment, n'a pas transmis l'information à son supérieur<sup>18</sup>. Ensuite Lung Kham a été arrêté avec un groupe de 22 autres personnes et emmené au camp militaire de Kientawng. Les autres ont ensuite été remis en liberté. Plus tard, ils ont dit à sa veuve qu'il avait été interrogé et violemment frappé avec les autres, et que les autorités l'avaient emporté après qu'il eut rendu son dernier souffle.

Une autre villageoise Shan de la municipalité de Kunhing a raconté à Amnesty International la mort de son ami **Aye Seng** en décembre 2001, un an après qu'il eut été gravement torturé par la *tatmadaw*. Aye Seng avait vécu dans la même cachette après leur déplacement forcé. Le témoin a décrit ce qui s'est passé :

*« Il m'a dit qu'il avait été frappé pendant cinq nuits. Il était pratiquement mort, il a tout juste réussi à revenir à notre cachette... Depuis ce moment-là, il est toujours resté faible et il a souffert beaucoup... Quand il est revenu le sang coulait de son nez et de ses yeux, en raison de ses blessures à la tête. Ils l'ont plongé dans l'eau. Ils l'ont accusé de donner du riz à la SSA ... mais il n'avait même pas assez de riz pour lui. Il n'a pas été soigné ; il n'osait pas aller en ville. »*

Son épouse, **Naing Seng** est morte un mois plus tard, de chagrin, dit-on, laissant orphelin leur enfant unique.

Un agriculteur du village de Nong Hi (municipalité de Namzarng) a rapporté que **Pi Wi** son oncle, âgé de 35 ans, avait été abattu par des soldats birmanes près de Kunhing en novembre 2001. Les villageois devaient obtenir un laissez-passer de l'armée avant de quitter le village. Pi Wi avait quitté le village et était monté dans un jacquier pour y ramasser des feuilles, à Si Kong, un village abandonné quand des soldats sont arrivés et lui ont donné l'ordre de descendre. Comme il ne l'a pas fait, ils ont tiré sur lui et l'ont tué. Son épouse était à proximité et a été témoin de ces faits. Son neveu décrit ce qui a suivi :

*« Nous avons porté plainte auprès du chef du village et avons demandé à la tamadaw de payer les funérailles mais ils n'ont pas payé et ont menacé de nous tuer parce que nous étions parents d'un soldat Shan. Pi Wi n'est qu'un simple agriculteur ordinaire, un peu retardé mentalement, et il ne savait rien de la politique. »*

On rapporte que des groupes armés alliés au SPDC sont aussi responsables d'assassinats illégaux de civils. Une femme Lahu du village de Murngtawm (municipalité de Murng Hsat) a dit que la Milice du Peuple Lahu avait tué trois villageois en octobre 2001. Il s'appelaient **Weh Li, Chau Ka, Cha Oo**, tous des hommes. Ils ont été tués lors de la récolte du riz au camp Pu Pa. La Milice du Peuple Lahu de Murng Phyak a arrêté les trois hommes et une femme (qui a été libérée ultérieurement) et a exigé qu'ils disent où était la SSA-South. Quand ils n'ont pas obtempéré, les soldats leur ont tranché la gorge, puis ont creusé une fosse où ils ont jeté les corps. Depuis, leurs familles se cachent.

Amnesty International est très préoccupée par ces récits d'exécutions extrajudiciaires et de décès à la suite de torture par la *tatmadaw* et les groupes armés alliés. Elle demande au SPDC de prendre

<sup>18</sup> Selon la loi du Myanmar tous les visiteurs venant d'une autre municipalité doivent s'inscrire auprès des autorités locales.

des mesures pour faire en sorte que cessent les assassinats de civils par les membres des forces de sécurité.

## IV. L'Etat Mon et la Division de Tanintharyi

### Introduction

En mars 2002, Amnesty International a interviewé des dizaines de personnes appartenant aux groupes ethniques Mon, Tavoyan et *Bamar* qui vivaient dans l'Etat Mon et dans la division de Tanintharyi<sup>19</sup>. Toutes ces personnes travaillaient ou cherchaient un emploi en Thaïlande. Certaines s'étaient inscrites dans le processus d'enregistrement thaï de septembre-octobre 2001 et prévoyaient de se réinscrire en mars 2002. D'autres ne pouvaient pas s'inscrire parce qu'elles n'avaient pas d'emploi. Toutes ont dit qu'elles avaient quitté leur foyer parce qu'il est difficile de gagner sa vie au Myanmar. Beaucoup ont cité les demandes d'argent excessives de la part des autorités du Myanmar comme la principale raison de ces difficultés, mais certaines ont décrit le travail forcé et d'autres violations de droits humains qu'elles avaient subies comme une des raisons de leur départ.

La population de l'Etat Mon et de la division de Tanintharyi, dans le sud-est du Myanmar, se compose d'un mélange de Mon, Karen, Tavoyan et Merguiens, ainsi que d'autres petits groupes de minorités ethniques. Les Mon qui, avec les Khmers furent les premiers habitants du continent en Asie du Sud-Est, avaient établi des royaumes importants à l'époque pré-coloniale. Ils vivent dans des villages au nord de Dawei. Les Merguiens, qui vivent dans la région des Merguis et les Tavoyans, qui vivent principalement dans la région de la ville de Dawei, sont des ethnies qui s'apparentent au groupe *Bamar* mais ils ont leur propre dialecte et leur culture locale.

Bien que le Nouveau Parti de l'Etat Mon (New Mon State Party, NMSP) ait conclu un cessez-le-feu avec le Conseil d'Etat pour la Restauration de la Paix et de l'Ordre en juin 1995, quelques petits groupes ont rompu avec le NMSP et continuent à combattre contre la *tatmadaw*. Le NMSP contrôle encore quatre zones de cessez-le-feu dans l'Etat Mon et est présent dans des villes en dehors des zones de cessez-le-feu. De plus, un petit nombre de troupes de l'Union Nationale Karen (KNU) lance encore des escarmouches contre l'armée du Myanmar dans la division de Tanintharyi et dans l'Etat Mon. Par conséquent, les civils dans les zones où ces groupes agissent risquent d'être pris comme porteurs par la *tatmadaw* quand elle patrouille dans la campagne, mais aussi d'être interrogés sur les mouvements des groupes armés.

Le groupe le plus récent parmi ceux qui ont rompu avec les Mon est le Parti de la Restauration Hongsawatoi, et son aile armée, l'Armée de Restauration du Pays Mon. Ces deux mouvements ont été fondés en novembre 2001 par un ancien colonel de la NMSP, Nai Pan Nyunt, qui aurait 100 à 150 hommes. En mai 2002, l'Armée de Restauration du Pays Mon et le NMSP ont commencé à se battre dans l'Etat Mon, juste en face du district de Sangklaburi, dans la province de Kanchanaburi en Thaïlande<sup>20</sup>. En conséquence, la situation de la sécurité à Halockanee, une des quatre zones de cessez-le-feu du NMSP et qui abrite des milliers de personnes déplacées de l'intérieur, s'est détériorée. Fin novembre 2001, Htee Wah Doh, une petite colonie de Karens déplacés internes proche de Halockanee, a été brûlée par la *tatmadaw* en raison de la présence de l'Armée de

<sup>19</sup> les personnes interviewées venaient des villes suivantes dans l'Etat Mon : Ye, Thanbyuzayat, Thaton, Kyeikhto ; et de Yebyu, Launglon, Thayatchaung et Tanintharyi dans la division de Thanintharyi.

<sup>20</sup>*Precarious Peace in Monland*, Tony Broadmoor dans le numéro de février-mars 2002 de *The Irrawaddy*, un périodique qui traite des problèmes au Myanmar et en Asie du Sud-Est en général.

Restauration Mon ce qui a entraîné la fuite de centaines de civils Karens vers Halockanee<sup>21</sup>. De plus, d'autres groupes armés Mon luttent contre la *tamadaw*, dans diverses régions de l'Etat Mon et de la division de Tanintharyi.

Plusieurs des personnes interviewées qui venaient de la division de Tanintharyi ont parlé à Amnesty International de la « Milice populaire » ou *Pyi Thu Sit*, composée de villageois locaux sont entraînés et armés par la *tatmadaw*. Un journalier a raconté que les membres de la milice de son village dans la municipalité de Launglon étaient exemptés du paiement de frais et du travail forcé. Un autre homme originaire de la ville de Yebyu a dit que les tâches consistaient à patrouiller dans le village et à garder la voie ferrée proche et qu'ils étaient entraînés pendant six mois par la *tatmadaw*. La milice s'est aussi battue contre un groupe armé Mon dissident. Chaque foyer devait payer 500 kyats par mois pour les dépenses de la milice.

## Témoignages de villageois

### Travail forcé et demandes d'argent et de denrées

Comme c'est le cas dans d'autres régions, les personnes interviewées qui vivaient près des groupes d'opposition armée ont souffert des tactiques de la *tatmadaw* dans sa lutte contre l'insurrection : portage forcé, arrestations de courte durée et mauvais traitements. Plusieurs de ceux qui venaient de la municipalité de Ye dans l'Etat Mon ont mentionné que les autorités locales leur avaient dit qu'ils ne seraient plus requis pour le travail forcé, mais que la pratique avait continué comme par le passé. Comme dans l'Etat Shan, les civils ont été informés de l'existence de l'Instruction 1/99 et de l'Instruction complémentaire à l'Instruction 1/99, mais ils ont aussi dit qu'il n'y avait pas eu de réduction de la pratique du travail forcé.

Certains des interviewés ont été contraints de porter pour les militaires. Un Mon de la municipalité de Yebyu (division de Tanintharyi) a dit que son père était mort après avoir été pris comme porteur en juillet 2001. **U Saw**, villageois de 67 ans, a été frappé parce qu'il n'était pas capable de marcher assez vite en portant une lourde charge. Quand il est rentré chez lui au bout d'une semaine, il vomissait du sang. Il est mort ensuite, sans soins médicaux, mais il était en bonne santé avant d'être pris comme porteur. Son fils a dit que la *tatmadaw* locale soupçonnait les villageois de soutenir un groupe armé Mon, qui avait rompu avec le NMSP. Ce groupe armé avait exigé de l'argent des villageois une fois par mois pour acheter des armes, ainsi que du riz ; cet homme a dit qu'ils « n'avaient pas le choix ». Les villageois devaient trouver au moins 10 000 kyats chaque fois, ce qui était très difficile pour un petit village de journaliers sans terre.

Un cultivateur de noix de bétel Mon, âgé de 27 ans, qui est arrivé en Thaïlande fin février 2002, a dit que l'une des raisons qui l'avaient poussé à quitter son village dans la municipalité de Ye (Etat Mon) était le travail forcé. Il devait fréquemment réparer la route entre Ye et Kawza pour le bataillon d'infanterie légère 299, basé au « mile 13 » de la ville de Ye. Il dit qu'il n'a jamais été payé pour le travail forcé et qu'il avait 17 ans la première fois qu'il a dû travailler pour l'armée. la dernière fois, c'était en février 2002 pendant 15 jours. Il a dit que la Division 61 les prenait aussi parfois pour faire des travaux de rénovation des routes.

Il a raconté qu'en mai 2001, le chef de son village a rassemblé tous les villageois afin de leur faire savoir qu'en raison de l'Instruction 1/99 du SPDC, il n'y aurait plus de travail forcé. Cependant, il

<sup>21</sup> Parmi eux se trouvaient 63 Karens qui aient été renvoyés de force de la province de Kanchanaburi vers l'Etat Mon en octobre 2001 par le Gouvernement de Thaïlande. A cette époque, Amnesty International avait publié *Myanmar/Thaïlande : Nulle part où aller* (Amnesty International Index : ASA 16/024/2001 bulletin d'information 217/01) une déclaration pour protester contre la politique de *refoulement* des 63 par le gouvernement thaï.

dit qu'il n'y a pas eu de changement dans le rythme du travail forcé après cette réunion et que l'Instruction 1/99 est « *une grosse plaisanterie dans la région* ». L'armée l'a aussi forcé à travailler dans des plantations d'hévéas et de noix de bétel, et il a accompli des corvées de portage forcé pour l'armée. Il dit que ses parents devaient verser aux militaires la moitié de ce qu'ils gagnaient sur leur ferme de noix de bétel. Ils devaient payer 500 kyats par mois, mais pendant la saison sèche, cette somme montait à 3 000 par mois parce que l'armée a besoin de plus de porteurs.

L'autre raison qu'il a citée comme l'ayant poussé à quitter son domicile, c'est que la *tatmadaw* le soupçonnait d'appartenir à un groupe de jeunesse Mon impliqué dans des activités religieuses et sociales. Il dit que le groupe fournissait aux gens un lieu pour méditer et leur servait des rafraîchissements. Les autorités locales les soupçonnaient d'avoir des liens avec un des groupes armés Mon qui ont rompu il y a cinq ans avec le NMSP et ont commencé à lutter contre la *tatmadaw*<sup>22</sup>. On dit que ce groupe chercherait à rejoindre la Parti de la Restauration Hongkawatoï. Ce jeune homme a dit qu'il connaissait certains de ses membres mais que son groupe social n'avait pas de lien avec eux.

Il a raconté à Amnesty International qu'il avait été arrêté par la *tatmadaw* avec deux autres membres de son groupe pendant trois jours en novembre 2001. Ils ont été conduits à la base du bataillon 299 et accusés de soutenir le groupe Mon dissident, mais ils ont dit aux soldats qu'ils n'avaient pas de contact avec eux. Il a expliqué la suite :

*« Nous avons été détenus et obligés de travailler dans une plantation d'hévéas et de noix de bétel. Les militaires ont pointé un fusil et un couteau sur nous et nous ont posé des questions sur nos contacts et nos amis. J'ai reçu deux ou trois coups de pied dans la poitrine. Le NMSP s'est porté garant de notre innocence, et c'est pourquoi nous avons été libérés. Nous avons dû payer 5000 kyats chacun aux militaires. Après notre libération, nous avons dû nous présenter quotidiennement à l'armée pendant quinze jours ».*

Une femme Mon de 30 ans, de la municipalité de Thanbuyzat (Etat Mon) a dit qu'elle avait quitté son foyer parce que, étant journaliste sans terre, elle était trop pauvre. Elle a dû faire du travail forcé en janvier 2002 quand les militaires ont ordonné la rénovation d'une petite route entre les villages de Tin Yu et Karopee. On lui a fait porter et casser des pierres et goudronner la route pendant 10 jours. Elle a dit que normalement, elle devait faire du travail forcé au moins une fois par mois, pendant cinq à dix jours. Elle a aussi raconté qu'il n'y avait pas de combat dans sa région et que la *tatmadaw* ne les maltraitait pas. Comme plusieurs autres personnes entendues par Amnesty International, elle a dit qu'elle avait dû payer des frais pour l'entretien de la milice locale.

Une autre jeune femme Mon qui avait quitté son foyer dans la municipalité de Ye à cause du chômage et des impôts excessifs a dit qu'elle avait dû faire du travail forcé en septembre 2001. A ce moment-là, on lui a fait réparer une route entre les villages de Taung Bone et A Yu Daung pendant trois jours pour une nouvelle unité militaire basée à Ayu Daung. Généralement, elle devait faire des tâches de travail forcé une fois par mois pendant trois à cinq jours d'affilée, mais elle a dit que les militaires ne la maltraièrent pas. Elle a raconté que sa famille devait payer des frais aux militaires tous les mois et une fois par an au NMSP. Le système de taxation du NMSP variait de 1.500 à 10 000 kyats par an, selon la fortune de la famille.

Un journalier Tavoyan de 22 ans, originaire de la division de Tanintharyi, a dit que le travail forcé avait augmenté dans sa région depuis septembre 2001. Il avait travaillé en Thaïlande et il était rentré chez lui en septembre 2001, mais il est reparti à cause du travail forcé et des demandes d'argent. La

<sup>22</sup> Le témoin a dit que le nom de son groupe était « poétique » et difficile à traduire, mais s'appelait « Nous ne pouvons plus le supporter ».

dernière fois qu'il a fait du travail forcé, c'était juste avant de repartir en Thaïlande en septembre 2001 et il a dû porter du bois et des bambous pour reconstruire la base militaire du bataillon 101. Pendant son séjour dans son village, il devait y aller cinq fois par mois, ce qui, selon lui, était moins fréquent que pour les autres villageois. Il a décrit le travail : *«D'une semaine à l'autre, nous n'avions pas l'occasion d'arrêter, comme un animal. Parfois, ils nous demandaient des travaux très durs... deux personnes pour porter le fardeau de trois personnes.»*

Certains agriculteurs ont dit à Amnesty International qu'ils avaient été contraints de cultiver du « paddy d'été », c'est à dire qu'ils devaient faire une deuxième récolte de riz pendant les mois de la saison chaude et sèche. Un jeune Mon de 23 ans, originaire de la municipalité de Ye (Etat Mon), a dit que la bataillon d'infanterie 61 les avait menacés de confisquer leurs terres s'ils ne cultivaient pas du riz d'été. Le rendement du riz d'été est très faible, et tout le riz allait à l'armée, donc les agriculteurs ne gagnaient rien. En outre, son village a été contraint à donner 10 000 kyats pour la rénovation de la route entre les villages de Ta Ya Na et Kawbein. Il a dit que dans sa région, les restrictions imposées par l'armée étaient devenues plus sévères parce que 300 villageois avaient rejoint le Parti de la Restauration Hongsawatoi fin 2001.

Amnesty International est préoccupée par la persistance des violations contre les villageois dans certaines régions de l'Etat Mon et de la division de Tanintharyi et demande au SPDC de faire en sorte que la *tatmadaw* ne prenne pas les villageois pour le travail forcé et ne les soumette pas à d'autres violations de droits humains.

### Confiscation des terres

Les militaires ont confisqué les fermes de deux villageois de la municipalité de Ye, laissant leurs familles sans moyen de subsistance. Aucune des familles n'a reçu de compensation. Une femme Mon de 23 ans a dit que la ferme de ses parents avait été saisie en juillet 2001. La famille possédait 4 hectares d'hévéas en plein rendement que les militaires ont pris, ainsi que les terres appartenant à environ 30 autres familles Mon. Elle a raconté que les militaires avaient déclaré que la terre leur appartenait depuis début 2000, mais qu'ils ne l'avaient effectivement réclamée qu'à la mi-2001. La *tatmadaw* a coupé les hévéas et les arbres à noix de bétel adultes sur les terres confisquées. Sa famille a été contrainte à partir en ville et a travaillé pour les militaires à la construction de casernes après avoir perdu ses terres. Les frais qu'ils devaient payer aux militaires ont augmenté à ce moment-là. Elle a dit à Amnesty International : *« je voudrais que vous puissiez voir cela... comme les gens souffrent.*

Un jeune Mon de 20 ans, originaire du village de Hla Min (municipalité de Ye) dit que la plantation d'hévéas de sa famille, sur 10 hectares, avait été confisquée en juillet 2001, ainsi que 200 hectares appartenant à d'autres personnes. La *tatmadaw* a demandé au chef du village d'informer les propriétaires que leurs terres allaient être saisies, ce qu'il a fait. La personne entendue a dit que la *tatmadaw* ne taxait pas les plantations d'hévéas avant de les saisir, mais l'Union Nationale Karen (KNU) demandait 250 kyats par hectare une fois par an. Les plantations de sa famille étaient proches d'une zone contrôlée par la KNU.

En décembre 2001, il a été aussi contraint à couper des arbres le long d'une voie ferrée pendant deux jours pour le bataillon d'infanterie 106. Il dit qu'il devait faire du travail forcé au moins une fois par mois, par rotation. Il a aussi dû entretenir la voie ferrée entre les villes de Ye et de Moulmein, dans l'Etat Mon, et il a dû faire du travail forcé sur la voie ferrée Ye-Dawei quand il avait 12 ans. Cet homme a dit que son père et cinq de ses frères et sœurs étaient en Thaïlande avec lui parce qu'ils avaient perdu leurs moyens de subsistance. Il dit : *Dans ma vie, les militaires ont tout pris, ma terre, et tous les animaux que nous avions élevés... ».*

C'est souvent dans ce contexte de confiscation des terres avec menaces de violences physiques que se produisent les violations de droits humains dans l'Etat Shan.

### Témoignage d'un ancien enfant soldat

En mars 2002, Amnesty International a interviewé un jeune pêcheur *Bamar* de 18 ans, originaire de l'île de Kyunsuu, au large de la côte de la division de Tanintharyi ; il travaillait dans une ferme en Thaïlande. Il avait quitté son foyer à cause « *des mauvais traitements par la tamadaw et la milice dans (son) village* ». Ce jeune homme a décrit de façon détaillée plusieurs cas de violations des droits humains par la *tatmadaw* dont il avait été témoin : tortures, mauvais traitements et exécutions extra-judiciaires. Il avait été personnellement victime de tortures après avoir été recruté de force comme soldat.

En mai 2001, sa famille a payé 70 000 kyats à l'armée pour qu'il ne soit pas obligé de faire partie de la milice locale. De plus, ils avaient dû payer de façon régulière des frais de portage, des frais de travail forcé et d'autres frais. Sa région était relativement prospère, en raison des revenus tirés de la pêche. En dépit des versements faits par sa famille, en juin 2001, les miliciens sont venus à son domicile à 21 heures et ont dit à ses parents qu'ils ne l'emmenaient que pour peu de temps pour l'interroger. Puis ils l'ont mis dans un bateau avec une trentaine d'autres garçons et jeunes hommes et ils les ont emmenés à la base de la *tatmadaw*, au bataillon d'infanterie légère 17 de l'unité de Kamaya, sur la côte de la division de Tanintharyi. Il dit qu'il avait 17 ans à cette époque et les autres garçons avaient entre 15 et 17 ans. Il a expliqué que les militaires préféraient les garçons comme soldats parce que « *ils sont actifs et n'osent pas dire non* ».

Le groupe a passé une journée à la base, a été équipé d'uniformes militaires et d'armes automatiques M16, et on leur a brièvement expliqué comment utiliser les fusils. Ils n'ont pas reçu d'autre formation militaire. Ce jeune homme a dit qu'il ne voulait pas se battre et a refusé de prendre les cachets que les militaires insistaient pour leur faire absorber. Devant son refus, les militaires lui ont donné des coups de pied à la poitrine et dans le dos, environ sept fois, jusqu'à ce qu'il s'effondre. Puis ils l'ont obligé à se remettre de bout et ils l'ont à nouveau frappé jusqu'à ce qu'il accepte d'avalier la pilule. Il dit que cela l'a rendu « *très actif et agressif, et courageux* ». Il a pris les cachets environ cinq fois.

Puis les soldats ont emmené les 30 garçons dans la chaîne montagneuse de Yoma, où se trouvaient les troupes de la KNU. Ils ont été contraints à marcher en tête des troupes au cours d'une bataille avec la KNU. **Aung Myo**, jeune *Bamar* de 19 ans, originaire de la ville de Kyunsuu, a refusé d'avalier les pilules et de prendre les armes. Un sergent lui a mis un bandeau sur les yeux, l'a poignardé dans la poitrine et lui a tiré une balle dans la tête. Le témoin dit que ce sont un capitaine et un lieutenant qui ont donné l'ordre au sergent de tuer Aung Myo. Le témoin et les autres jeunes recrues ont été contraints d'assister à cet assassinat qui a eu lieu dans la plantation d'un villageois dans la chaîne de Yoma. Le cadavre d'Aung Myo a été abandonné dans la rizière.

Ce jeune homme a aussi été témoin de l'assassinat de deux civils Karen du village de Pa Wa, dans la chaîne de Yoma, par l'unité de la *tatmadaw* qui l'avait enlevé. Il a dit qu'ils ont tranché la gorge d'un Karen qui travaillait dans sa ferme et passé à la baïonnette son enfant de cinq ans. La mère a été emmenée et le témoin ne l'a pas revue, mais plus tard un sergent lui a dit qu'il l'avait violée et tuée. Les soldats se sont emparés de toutes les bêtes et de tous les biens qu'ils ont trouvés dans la maison du villageois Karen. Le témoin ne connaissait pas les noms des victimes mais il dit que ces assassinats l'ont mis très en colère.

Six jours après son enlèvement, il a décidé de fuir avec trois autres garçons, parce qu'il avait entendu les soldats dirent qu'ils les forceraient à combattre dans une autre bataille. Ils ont réussi à

s'échapper quand le soldat qui les gardait la nuit s'est endormi. Ce garçon n'est pas retourné dans son village parce qu'il avait peur et finalement il a rejoint la Thaïlande où maintenant il travaille.

La *tatmadaw* et les groupes d'opposition armée utilisent des enfants-soldats depuis longtemps. Dans l'exemple cité, Amnesty International est préoccupée du fait que la *tatmadaw* a recruté de force quelqu'un de moins de 18 ans et l'a forcé à prendre part au combat. L'Organisation ne prend pas de position sur le recrutement d'adultes dans les forces armées gouvernementales ou dans les groupes politiques armés. Cependant, Amnesty International s'oppose au recrutement d'enfants comme combattants tant par les gouvernements que par les groupes d'opposition armée, qu'ils soient recrutés de force ou qu'ils viennent volontairement. Elle s'oppose à toute forme de recrutement, de formation ou de déploiement d'enfants de moins de 18 ans, y compris dans des rôles de logistique, comme porteurs ou messagers. Amnesty International demande instamment au SPDC de ratifier le Protocole optionnel à la Convention des droits de l'enfant, qui interdit le recrutement militaire et le déploiement dans les hostilités de toute personne de moins de 18 ans.

## V. L'ETAT KAYIN

### Informations générales

En mars 2002, Amnesty International a interviewé des dizaines de travailleurs migrants des municipalités de Hpa'an, Kawkareik et Hlaingbwe, dans l'Etat Kayin, dont certains étaient arrivés récemment du Myanmar. Des dizaines de milliers de migrants Karen travaillent comme domestiques, dans l'industrie de l'habillement ou dans d'autres secteurs de l'économie thaïe. La plupart des travailleurs Karen avec qui Amnesty International a parlé ne vivaient pas dans des zones où il y existe une activité anti-insurrectionnelle, et c'est pourquoi ils ont relaté moins de violations de droits humains commis par la *tatmadaw*. Cependant, ils ne pouvaient pas rester chez eux à cause des taxes excessives qu'ils devaient payer, des « impôts » en nature sur le riz et autres difficultés économiques. Beaucoup venaient de la municipalité de Hpa'an, où il y a moins de présence de la KNU que dans d'autres parties de l'Etat Kayin, bien que l'Armée bouddhiste démocratique Karen (la DKBA, qui s'est séparée de la KNU fin 1994 et s'est alliée avec le SPDC) soit active dans cette région. Certaines des personnes interviewées ont signalé l'existence du travail forcé sans rétribution ; cependant, aucun n'avait connaissance de l'Instruction 1/99 du SPDC et de l'instruction supplémentaire à l'instruction 1/99, qui interdit l'utilisation du travail forcé au Myanmar.

Actuellement, quelque 128 000 Karen et Karenni vivent dans des camps de réfugiés en Thaïlande, le long de la frontière avec le Myanmar ; cependant au cours de la période couverte par ce rapport, Amnesty International n'a pas interviewé la population des camps. Bon nombre des résidents des camps se sont enfuis de Papun dans le nord de l'Etat Kayin, et des municipalités de Kya-in-seik-gyi et Kya-in dans le sud. Depuis quelques années, la *tatmadaw* a accru sa campagne de lutte contre l'insurrection dans le district de Papun, où il reste une présence de la KNU, dans des régions forestières reculées. En conséquence, des milliers de civils Karen, surtout des cultivateurs de riz des collines, ont été déplacés de force après que leurs villages et leurs granges à riz aient été détruits par l'armée du Myanmar. La situation dans le district de Papun s'est aggravée en raison des mines posées tant par la *tatmadaw* que par la KNU. De plus, les villageois ne peuvent accéder à leur source de nourriture et ils risquent d'être tués par la *tatmadaw* si elle découvre leurs cachettes dans la jungle<sup>23</sup>.

<sup>23</sup> Voir, par exemple *MYANMAR : Ethnic minorities ; targets of repression*, juin 2001, (AI Index ASA 16/014/2001)



En 2002 la situation dans les municipalités de Kya-in-seik-gyi et Kya-in dans le sud de l'Etat Kayin s'est détériorée en raison des activités anti-insurrectionnelles de la *tatmadaw* contre la KNU dans la région . Ces deux municipalités sont situées à la pointe sud de la chaîne de montagne Dawna et comprend des plaines fertiles où les villageois cultivent du riz et d'autres denrées. Comme cela arrive partout dans la guerre contemporaine, ce sont parmi les civils, et non parmi les combattants qu'il y a le plus de morts et de blessés et que se trouvent les victimes d'autres violations des droits humains. Amnesty International a reçu des informations détaillées et crédibles faisant état du déplacement forcé de plusieurs villages dans la région au cours du deuxième trimestre de 2002, et de civils Karen victimes d'exécutions extrajudiciaires, ce qui a entraîné la fuite de centaines de personnes vers les camps de réfugiés en Thaïlande, et on pense que des centaines d'autres tentent de fuir.

Certains de ceux qu'Amnesty International a interviewés en mars 2000 vivaient dans des zones où la DKBA était présente et ils ont décrit son comportement. La DKBA est un groupe armé qui a une alliance non officielle avec le SPDC et semble avoir un certain contrôle de fait sur des zones de l'Etat Kayin. Certaines des personnes qui ont été entendues n'ont pas rapporté d'exactions de la part de la DBKA, bien qu'ils disent que la DBKA jouit de certains privilèges de la part du SPDC. Cependant d'autres ont vécu directement les exactions de la DBKA. Un Po Karen de la municipalité de Kawkareik dit que les soldats de la DBKA posent « *de gros problèmes* » à la population locale, parce qu'ils demandent aux civils de faire les courses pour eux, sans les payer.

Un fermier Po Karen venu de la municipalité de Kawkareik a raconté qu'en octobre 1999, la DBKA avait tué **U Kya Win**, son père âgé de 55 ans et **U Hla Po**, son grand-père âgé de 75 ans. cet homme a dit qu'un voisin jalousait son père pour son niveau de vie plus élevé et avait loué les services de la DBKA pour le tuer, ce qui, dit-il, n'était pas rare. Les soldats de la DBKA sont venus dans sa ferme et ont emmené U Kya Win et U Hla Po pour « interrogatoire ». Plus tard, les deux corps ont été retrouvés décapités. La famille a eu trop peur de la DBKA pour porter plainte. Amnesty International se dit sérieusement préoccupée par ce récit d'un assassinat illégal par la DBKA et demande au SPDC d'enquêter sur ces faits. L'Organisation est s'inquiète aussi du fait que, dans cette affaire, la DBKA a loué ses services pour tuer deux civils. Parce que la DBKA est un groupe politique armé reconnu par le SPDC sur le territoire du Myanmar, le SPDC a le devoir de protéger les civils contre les exactions qu'elle peut commettre.

Un étudiant Po Karen de la ville de Hpa'an a dit que sa famille avait dû payer 5 000 kyats par mois aussi bien à la l'unité 555 de la DBKA et qu'au bataillon d'infanterie 228 du SPDC, ce qui s'élevait à 60 000 kyat par an. Il a décrit la situation des civils dans l'Etat Kayin :

*« Les gens sont pris dans un feu croisé entre les trois groupes armés (KNU, SPDC et DBKA). Chacun des groupes exige de l'argent...si un groupe découvre qu'un autre reçoit de l'argent des civils, il exigera aussi de l'argent. Tant de façons de taxer le gens ; ils n'ont qu'à dire vous devez payer...c'est un impôt annuel pour la « sécurité » que vous devez payer ou alors vous êtes harcelés... »*

D'autres personnes qui ont été entendues ont mentionné le travail forcé et les demandes d'argent par la *tatmadaw*. Un agriculteur Mon qui vivait dans un village Mon de la municipalité de Hpa'an (Etat Kayin) près de la frontière avec l'Etat Mon devait servir de porteur à la *tatmadaw* une ou deux fois par mois. Son village est proche du « village de paix de Thamanya », là où le très révérend moine bouddhiste Thamanya Sayadaw vit avec ses disciples. Cependant cet homme a expliqué qu'il y avait des combats entre la KNU et la *tatmadaw* à proximité. Fin décembre 2001, il a été emmené à la base militaire de Thingan Nyi Naung et, parmi un groupe de villageois Mon, contraint de porter des munitions et de la nourriture . Parce qu'il marchait trop lentement, il a été frappé à la poitrine quatre fois, jusqu'à ce qu'il tombe. En décembre 2001, il a aussi dû travailler dans une plantation

d'hévéas dans la région de Thamanya pendant cinq jours. Il devait généralement effectuer des tâches de travail forcé en moyenne deux fois par mois, pour débroussailler les routes locales ou construire une nouvelle base militaire.

Une femme Po Karen, âgée de 35 ans, du village de Kaw Kyaik, municipalité de Hpa'an, a dit à Amnesty International qu'elle avait dû donner plus de la moitié de sa récolte de riz aux autorités locales du SPDC. Cet « impôt » a dû être payé en dépit des inondations qui en 2001 avaient sérieusement endommagé les récoltes. Elle a dit qu'elle avait été prise en décembre 2001 pour travailler dans les fermes que l'armée avait confisquées aux agriculteurs partis en Thaïlande. Elle et son mari travaillaient à tour de rôle, car chaque foyer devait envoyer une personne faire une journée de travail forcé trois fois par mois. Tous les villages de Kaw Kyaik devaient fournir des gens pour ce travail agricole.

Un agriculteur Po Karen a dit qu'il avait quitté son foyer dans la municipalité de Hpa'an à cause du travail forcé et des impôts. Il a dit que sa famille devait payer une « taxe » sur le riz en nature au SPDC et 300 kyat par mois à la DBKA. Si les gens n'étaient pas en mesure de payer la « taxe sur le riz » en nature, ils devaient acheter du riz au marché pour le donner aux autorités. Il a raconté qu'il devait faire du travail forcé deux ou trois fois par mois ; la dernière fois, c'était juste avant qu'il parte pour la Thaïlande, quand il avait dû, pendant trois jours, construire une route entre Don Law et Hpa'an.

Amnesty International est préoccupée par ces cas de travail forcé et autres violations commises par la *tatmadaw* et la DBKA dans certaines parties de l'Etat Kayin et demande au SPDC de faire en sorte que de telles violations ne se répètent pas.

## **VI. Exactions par les groupes d'opposition armée**

Amnesty International a reçu des informations détaillées et crédibles sur des exactions commises récemment par l'Union Nationale Karen (KNU), le Parti Progressiste National Karenni (KNPP) et un groupe armé Mon qui n'a pas été nommé. Depuis 1991, l'Organisation a rassemblé des informations sur des exactions commises par des groupes d'opposition armée au Myanmar et reste préoccupée par la poursuite de telles actions dans des zones hautement militarisées des Etats Mon, Kayin, Kayah et dans la partie orientale du pays. Ces exactions se passent aussi parfois en Thaïlande où la KNU et le KNPP exercent un contrôle de fait sur les camps de réfugiés à la frontière où vivent des Karen et des Karenni. Par principe, Amnesty International condamne ces exactions et demande aux groupes armés de mettre fin à ces pratiques contre les civils.

L'Organisation demande en outre au Gouvernement royal de Thaïlande de mener des enquêtes de façon rapide et efficace sur toute exaction dénoncée comme ayant eu lieu sur le territoire de la Thaïlande. Elle demande aussi au Gouvernement thaï de garder un caractère civil et humanitaire aux camps de réfugiés.

Amnesty International défend le principe des normes minimum pour un comportement humain, telles que les dispositions fondamentales du droit humanitaire que tout groupe armé devrait respecter, et elle leur demande d'y souscrire et de les faire respecter. Les conflits armés non internationalisés, comme ceux du Myanmar, sont régis par l'Article 3 commun aux quatre Conventions de Genève, qui s'applique à toutes les parties à un conflit non internationalisé. L'article 3 commun stipule :

*« 1. Les personnes qui ne prennent pas de part active aux hostilités, y compris les membres des forces armées qui ont déposé les armes ou qui sont placés hors de combat par la maladie, les*

*blessures, la détention ou pour toute autre raison, devront en toutes circonstances être traitées humainement... »*

### **Assassinat illégal par un groupe d'opposition armée Mon**

En mars 2002, un homme venu d'un village mixte Mon et Tavoyan dans la municipalité de Yebyu (division de Tanintharyi) a décrit les activités d'un groupe armé Mon local. Il n'était pas sûr du nom de ce groupe Mon mais il a dit qu'il était actif dans la région depuis plusieurs années. Il a raconté que le groupe demandait aux villageois de payer un impôt, mais la *tatmadaw* leur a dit qu'ils n'avaient pas à le faire. L'impôt exigés des villageois par le groupe Mon était annuel et tant qu'ils le payaient, ils n'avaient pas de problème. Cependant si le groupe Mon ne recevait pas d'argent, il menaçait d'attaquer la *tatmadaw* et en février 2002, le groupe Mon avait monté une embuscade contre un train à 1,5 km de son village. Il a rapporté que des combats avaient aussi eu lieu en décembre 2001 entre ce groupe et l'armée du Myanmar.

Cet homme a rapporté comme suit l'assassinat illégal en juillet 2001 de quelqu'un qu'il connaissait par ce groupe d'opposition Mon. **U Khin Maung**, un homme de 40 ans, agriculteur et chef du village de Pa Ba Win, a été emmené par des troupes qui l'accusaient de maltraiter la population locale Mon. La personne interviewée pensait aussi que les militaires le soupçonnaient de donner des renseignements à un autre groupe armé. En tant que chef du village, le rôle de U Khin Maung consistait à résoudre les problèmes entre les autorités locales du SPDC et les villageois Mon. Le groupe Mon pensait que, puisque U Khin Maung était Mon, il ne devait travailler qu'avec eux. Il a été enlevé la nuit de son domicile et plus tard son corps a été retrouvé portant des blessures par armes à feu.

L'assassinat a été rapporté aux autorités locales du SPDC, mais on ignore si celles-ci ont entamé une action. La veuve de U Khin Maung et ses quatre enfants n'ont reçu aucune compensation. L'homme interviewé a commenté : *« La mort, c'est la mort ; n'attendez pas de compensation au Myanmar. La mort d'êtres humains est comme la mort des animaux ; tout le monde s'en moque. »*

### **Exactions par l'Union Nationale Karen (KNU)**

Depuis 11 ans, Amnesty International a rassemblé des informations concernant les exactions commises par la KNU, en particulier des assassinats illégaux et des cas de tortures<sup>24</sup>. Par des sources confidentielles, l'Organisation a été récemment informée de l'assassinat illégal par la KNU d'un membre d'un groupe d'opposition en exil. On pense que **Ko Sunny, Bamar** et membre de la Ligue Nationale pour la Démocratie- Zone Libérée (NLD-LA), qui est un groupe de la NLD en exil, a été assassiné en juillet 2001 par des membres du service de renseignements militaires de la KNU. La NLD-LA, qui est distincte de la NLD au Myanmar, et la KNU coopèrent parfois dans le combat contre la *tamadaw*. Il faut souligner que la NLD au Myanmar, dirigée par Daw Aung San Suu Kyi depuis sa fondation en septembre 1988, a toujours prôné avec fermeté la voie de la non-violence.

Ko Sunny, qui avait 36 ans au moment de son décès, avait quitté le Myanmar avec un groupe de dirigeants de la NLD après le rejet du résultat des élections en mai 1999 par ce qui s'appelait alors le SLORC<sup>25</sup>. Ce groupe s'est réfugié en Thaïlande fin 1990 et a formé la NLD-LA. Ko Sunny était un des membres fondateurs du groupe Jeunes de la NLD-LA et il avait aussi été membre du Comité central exécutif de la NLD-LA. Il appartenait à une faction de la NLD-LA qui avait perdu les

<sup>24</sup> Voir *MYANMAR : l'Etat Kayin (Karen) Opérations militaires et droits humains*, Amnesty International, juin 1999 (AI Index : ASA 16/12/99) et *MYANMAR : « L'absence de loi, régime militaire et violations des droits de l'homme »* Amnesty International, novembre 1992 (AI Index : ASA 16/11/92).

<sup>25</sup> La NLD avait gagné plus de 80% des sièges au Parlement aux élections de 1990, mais le SLORC n'a jamais réuni le Parlement.

élections en 2000. On pense que la NLD-LA en Thaïlande, où il vivait, le soupçonnait de transmettre des informations aux Renseignements Militaires (MI) du SPDC. Selon certaines sources confidentielles et crédibles, des membres de la NLD-LA avaient demandé à la KNU de le faire exécuter. Il a disparu à Mae Sot, à la frontière avec le Myanmar dans la province de Tak en Thaïlande, le 23 juillet 2001, et on pense qu'il a été enlevé et tué.

Au même moment, sept autres dissidents ont été portés disparus à Mae Sot, dont Aung Myat Tun, réfugié reconnu par le Haut Commissariat de l'ONU pour les Réfugiés<sup>26</sup>. Amnesty International s'inquiète de ce qu'il est advenu de ces personnes et demande à la KNU de ne pas tuer des civils ou des soldats qui ont déposé leurs armes ou sont mis hors de combat de quelque manière que ce soit et de respecter strictement le droit humanitaire régissant les conflits armés internes.

Amnesty International a aussi reçu en décembre 2001 des informations faisant état de l'utilisation du travail forcé par la KNU au camp 201 dans la zone de la 7<sup>e</sup> brigade de la KNU à l'intérieur du Myanmar. Sept hommes, des réfugiés musulmans, auraient été reconnus coupables de vendre des amphétamines au camp de réfugiés d'Umpiang Mai de l'autre côté de la frontière avec la Thaïlande. Ils ont alors été envoyés dans ce camp, les jambes entravées, et contraints de travailler à la construction d'une route pour la KNU. On ne sait pas pendant combien de temps ils resteront détenus<sup>27</sup>. Amnesty International demande à la KNU de ne pas détenir illégalement des civils dans des conditions équivalentes à un traitement cruel, inhumain ou dégradant, en particulier en les contraignant à travailler alors qu'ils sont enchaînés.

### **Exactions par le Parti National Progressiste Karenni (KNPP)**

Le Parti National Progressiste Karenni (KNPP) lutte contre la *tatmadaw* depuis que le pays est devenu indépendant du Royaume Uni en 1948. L'Etat Kayah, dans l'est du Myanmar, a une population de 250 000 personnes, et c'est essentiellement un terrain montagneux où le peuple Karenni, qui est très proche des Karen, cultive du riz et d'autres produits agricoles. . Après que le KNPP eut perdu son quartier général conquis par la *tatmadaw* en 1978, les réfugiés ont commencé à fuir vers la Thaïlande. Les réfugiés Karenni vivent actuellement dans trois camps qui sont en fait contrôlés par le KNPP dans la province de Mae Hong Son dans le nord de la Thaïlande.

Le 12 mars 2002, **Zayar Min**, enseignant *Bamar* de 20 ans, aurait été tué par des soldats de la KNPP au camp 5. Dans la soirée alors qu'un groupe de réfugiés regardait une vidéo dans le camp, Zayar Min aurait été traîné devant la foule par un groupe de soldats qui l'ont frappé jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Puis ils l'ont conduit au cimetière où ils lui ont tranché la gorge et l'ont enterré. Selon les récits, les soldats de la KNPP l'ont tué parce qu'il avait frappé un étudiant et qu'il avait insulté les dirigeants du camp alors qu'il était ivre.

La direction du KNPP aurait ensuite mené sa propre enquête, et reconnu coupables du meurtre de Zayar Min les hommes dont les noms suivent : Saw Khae Ro, condamné à un an d'emprisonnement et de travail forcé et 2 000 bahts d'amende ; Saw Chit Doh, condamné à un an de prison avec travail forcé et 2 000 bahts d'amende ; Saw Noh Noh, condamné à un d'emprisonnement avec travail forcé et 2 000 bahts d'amende ; Saw Kyaw Myint, condamné à deux ans d'emprisonnement avec travail forcé et 2 500 bahts d'amende ; on pense que les quatre hommes sont détenus au camp 5, bien qu'aucune information ne soit disponible quant à leur statut et leurs conditions de détention. Au moment de la rédaction de ce rapport, on pense qu'aucune enquête n'a été menée par les autorités thaïlandaises sur ces faits.

<sup>26</sup> *The Irrawaddy*, Vol 9. N° 17, août-septembre 2001.

<sup>27</sup> *Ya Baa, Menace sur les Karens ?*, en français, dans le mensuel *Gavroche*, décembre 2001, par Eric Albert .

Amnesty International est préoccupée du fait que Zayar Min a été illégalement tué par des soldats du KNPP, et demande instamment à ce dernier de ne pas se rendre coupable de violations des droits de l'homme à l'encontre de civils, que ce soit dans l'Etat de Kayah ou dans les camps de réfugiés de Thaïlande. Il demande également au gouvernement royal de Thaïlande de mener sans délai une enquête efficace, impartiale et indépendante sur ces faits, et de veiller à ce que soit préservé le caractère civil et humanitaire de tous les camps de réfugiés.

## VII RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT DU MYANMAR

Amnesty International accueille favorablement les progrès récents faites par le SPDC dans la situation des droits humains au cours des 18 derniers mois, en particulier la libération de plus de 300 prisonniers politiques. Elle considère aussi comme une évolution positive la coopération du SPDC avec l'OIT pour établir un Bureau de liaison de l'OIT à Yangon. Le SPDC fait des progrès en reconnaissant que le changement est nécessaire. Amnesty International espère que les autorités se sentiront encouragées à accélérer le rythme du changement. Ceci peut avoir lieu en garantissant l'éradication du travail forcé, non seulement dans la loi, mais en pratique, et l'interdiction des exécutions extrajudiciaires et de la torture par les militaires en toute circonstance. Un climat d'impunité prévaut au Myanmar parce que les membres des forces de sécurité ne sont généralement pas traduits en justice pour les violations des droits humains qu'ils commettent.

De plus, Amnesty International incite le Gouvernement du Myanmar à adhérer aux principaux instruments internationaux de droits humains. Le gouvernement n'a adhéré qu'à la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'encontre des femmes et à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Amnesty International fait au SPDC les recommandations suivantes qui, si elles étaient mises en œuvre, pourraient améliorer encore la situation des droits humains au Myanmar.

- Dans les zones de conflit armé, Amnesty International demande au SPDC de respecter les principes de base des droits humains et du droit humanitaire concernant le traitement des civils. L'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève<sup>28</sup>, qui s'applique à tous les conflits non-internationaux, qui se déroulent à l'intérieur du territoire d'un Etat partie à la Convention, énonce des normes minimum de comportement humanitaire, applicables à toutes les parties au conflit, pour le traitement des personnes ne participant pas activement aux hostilités, notamment les membres des forces armées qui ont déposé les armes et ceux qui sont hors de combat pour quelque raison que ce soit. Parmi d'autres choses, le paragraphe 1 de cet article interdit « *le meurtre sous toutes ses formes* ».
- Amnesty International recommande au SPDC de donner des ordres clairs pour mettre fin aux exécutions extrajudiciaires, de mettre en place une chaîne de commandement strict, et d'enquêter sur toutes les exécutions extrajudiciaires et de traduire en justice ceux qui en seraient reconnus responsables.
- Amnesty International recommande au SPDC d'enquêter sur toutes les allégations de torture et de mauvais traitement, et de donner des ordres clairs aux militaires pour qu'ils cessent ces pratiques immédiatement. Ceux qui pourraient être responsables de

<sup>28</sup> Le Myanmar a ratifié les Conventions de Genève.

tels faits devraient être suspendus de leurs fonctions, en attendant une enquête indépendante, et ceux qui sont reconnus responsables devraient être traduits en justice.

- Amnesty International incite le SPDC à ratifier la Convention internationale de l'ONU de 1969 sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale.
- Amnesty International demande au SPDC de ratifier le Pacte de l'ONU relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- Amnesty International demande instamment au SPDC de mettre en œuvre les recommandations faites par la Commission d'enquête de l'OIT visant à ce que le travail forcé soit aboli dans la pratique. Elle encourage aussi le SPDC à donner sans restriction accès à l'agent de liaison de l'OIT à toutes les régions et à tous les peuples du Myanmar.
- Amnesty International demande au SPDC de faire en sorte que l'Instruction N°1/99 et l'Instruction complémentaire à l'instruction 1/99, qui interdisent l'abolition du travail forcé, soient bien plus largement diffusées. Elles devraient être disponibles dans la langue des minorités ethniques de la région. De plus, les militaires doivent faire en sorte qu'il existe un dispositif permettant le dépôt de plaintes pour les villageois et qu'aucunes représailles ne soient exercées contre ceux qui dénoncent le travail forcé. Le gouvernement doit instituer sans délai des enquêtes efficaces, indépendantes et impartiales sur les allégations de travail forcé. Les individus reconnus responsables devront être traduits en justice selon les dispositions de l'Instruction complémentaire à l'instruction N°1/99.
- Amnesty International demande instamment au SPDC à ratifier le Protocole optionnel à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui interdit le recrutement et le déploiement militaire dans les combats de toute personne de moins de 18 ans.
- Amnesty International demande au SPDC de ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).
- Amnesty International demande au SPDC de ratifier la Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Amnesty International demande au SPDC de fournir aux travailleurs migrants, qui ont été renvoyés au Myanmar après avoir été diagnostiqués comme porteurs de maladies graves et contagieuses, un traitement adéquat et de ne pas exercer de discrimination contre eux en raison de leur maladie.

## VIII. TRAVAILLEURS MIGRANTS BIRMANS EN THAÏLANDE

On estime qu'actuellement un million de personnes venues du Myanmar vivent en Thaïlande. Quelque 128 000 d'entre elles résident dans des camps de réfugiés le long de la frontière, mais la grande majorité occupent des emplois mal payés ou cherchent du travail. En août 2001, le Gouvernement royal de Thaïlande a créé un nouveau système d'inscription pour les travailleurs migrants venus des pays voisins ; environ 560 000 travailleurs se sont donc inscrits<sup>29</sup>, dont certains ont renouvelé leur inscription en mars 2002. Les travailleurs inscrits sont théoriquement exempts

<sup>29</sup> Reuters, Bangkok, Thaïlande, le 26 octobre 2001. Ce chiffre comprend des migrants venus du Cambodge et du Laos. Cependant, la majorité des migrants vient du Myanmar.

d'arrestation et de déportation par les autorités thaïes mais beaucoup de ceux qui n'ont pas de carte d'inscription risquent d'être arrêtés et déportés au Myanmar.

Les travailleurs migrants en Thaïlande mènent une vie précaire sur plusieurs points. Ils risquent de subir des violences physiques de la part des contrebandiers qui gagnent leur vie en transportant des migrants du Myanmar en Thaïlande. Les migrants qui n'ont pas les moyens de s'inscrire auprès du gouvernement, ou qui ont manqué les procédures d'inscription risquent d'être arrêtés et déportés. La plupart de leurs travaux sont saisonniers et il arrive que ces travailleurs passent de longues périodes au chômage. Quand ils travaillent, ils gagnent généralement moins que le salaire quotidien minimum en Thaïlande et beaucoup disent qu'ils font beaucoup d'heures. Un migrant qui travaillait dans un moulin à riz pour porter des sacs de 100 kilos a dit Amnesty International : « *Les Birmans font tous les travaux sales, dangereux et pénibles* ».

### **Le voyage du Myanmar en Thaïlande**

Les migrants courent de nombreux risques quand ils quittent leurs villages ou villes pour pénétrer sur le sol thaïlandais, dont l'arrestation des deux côtés de la frontière, et la mort aux mains des contrebandiers. La frontière entre la Thaïlande et le Myanmar qui court sur plus de 2 000 kilomètres est extrêmement poreuse et fréquemment les migrants entrent clandestinement par des chemins dans la jungle. Des migrants ont dit à Amnesty International que, pour être transportés du Myanmar en Thaïlande, ils avaient payé entre 4 500 et 10 000 bahts<sup>30</sup> à des agents qui leur font passer des points de contrôle du SPDC et de la Thaïlande qui se trouvaient sur leur route. Il semble que les agents s'entendent avec des représentants locaux pour amener les travailleurs migrants en Thaïlande. Cependant, la plupart des personnes interviewées ont dit que les agents ne trouvaient pas d'emploi en Thaïlande pour leurs clients migrants mais ne faisaient que les faire entrer clandestinement dans une région où on recherche des travailleurs migrants.

Le système de migration des civils Shan de l'Etat Shan vers la Thaïlande est légèrement différent. Ils n'emploient généralement pas d'agents pour leur voyage, mais ils viennent seuls ou avec d'autres personnes de leur village. Ils prennent des taxis de brousse, des cars, des bateaux et ils font aussi une partie du chemin à pied. Ils ont d'habitude moins de problèmes pour quitter le Myanmar, bien qu'ils doivent eux aussi traverser des points de contrôle du gouvernement. Cependant, s'ils sont en mesure de payer le tarif exigé d'eux, ils sont autorisés à poursuivre leur voyage. Ils pénètrent en Thaïlande par les provinces de Mae Hong Son, Chiang Mai et Chiang Rai où la population locale se compose de Thai Yai, proches parents des Shan. Les Shan travaillent souvent dans l'agriculture dans ces trois provinces, mais ils peuvent aussi trouver du travail dans d'autres régions de la Thaïlande.

Parfois, certains travailleurs qui souhaitent migrer depuis d'autres parties du Myanmar que l'Etat Shan voyagent seuls ou en petits groupes et ils courent le risque d'être arrêtés en chemin. Les femmes venues du Myanmar risquent d'être vendues pour l'industrie du sexe. On dit que les femmes de moins de 25 ans ne sont pas autorisées à quitter le Myanmar, car les représentants locaux du SPDC craignent qu'elles soient vendues pour l'industrie du sexe. Une femme *Bamar* de 26 ans, qui venait de Bago a dit à Amnesty International qu'elle avait été arrêtée avec deux amies à Hpa'an (Etat Kayin) en février 2002, et conduite à la mairie avec 80 autres femmes et que les officiers d'immigration leur avaient parlé des dangers qui guettaient les jeunes femmes birmanes en Thaïlande. Elles avaient ensuite été libérées et elle avait réussi à obtenir des représentants thaïlandais un laissez-passer pour la journée. Les travailleurs migrants obtiennent souvent un laissez-passer pour la journée puis prolongent leur séjour illégalement.

<sup>30</sup> 1 dollar US correspond à environ 42 baht thaï.

Cette jeune femme est venue pour la première fois travailler en Thaïlande au début de l'année 1999, mais elle est retournée deux fois en visite à Bago. A l'origine, c'est là qu'elle travaillait dans une usine de cheroots (une cigarette birmane) mais comme elle ne pouvait pas vivre de son salaire, elle a décidé d'aller en Thaïlande. Les travailleurs migrants rentrent parfois pour rendre visite à leur famille, passant clandestinement la frontière non matérialisée entre la Thaïlande et le Myanmar dans des endroits reculés. De plus, ils essaient d'envoyer de l'argent à leur famille restée là-bas quand ils en ont les moyens. Souvent un ou deux enfants sont désignés par la famille pour travailler en Thaïlande, afin de contribuer à la faire vivre.

Souvent les agents qui font passer clandestinement les migrants en Thaïlande les cachent dans des véhicules où ils risquent l'asphyxie. Le 5 mars 2002, on a retrouvé les cadavres de 13 ressortissants du Myanmar, dont trois enfants, dans une décharge abandonnée dans la province de Prachin Buri, dans l'est de la Thaïlande. Les enquêtes de police ont révélé qu'ils étaient morts par asphyxie après avoir été cachés sous un chargement de légumes dans un camion qui les conduisait de la frontière à Mae Sot vers la province de Nakhom Pathom. Le 6 mars, deux membres du gang de passeurs ont été arrêtés après avoir avoué qu'ils avaient loué un camion pour passer clandestinement 30 ressortissants du Myanmar jusqu'à une usine. Quand le conducteur du camion a ouvert le coffre, il a découvert que 13 d'entre eux étaient morts<sup>31</sup>. Les autorités du Myanmar ont demandé au Gouvernement royal de Thaïlande de lancer une enquête sur ces faits<sup>32</sup>. Amnesty International n'a pas d'autre information sur la progression de l'enquête, mais demande au Gouvernement royal de Thaïlande de garantir qu'elle est efficace, indépendante et impartiale. Le gouvernement devrait aussi rendre publiques les conclusions de l'enquête lorsqu'elle sera terminée.

Le 5 février 2002, la police thaïe a annoncé qu'elle avait trouvé les corps de 20 membres de la minorité ethnique Karen en différents endroits près de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande dans la province de Tak<sup>33</sup>. Diverses hypothèses ont été avancées à propos de cette découverte : ces personnes avaient-elles été tuées par des trafiquants d'êtres humains, des passeurs de drogue ou divers groupes armés. On a trouvé les cadavres avec un bandeau sur les yeux, les mains liées et la gorge tranchée, avec des marques de coups et des blessures à l'arme blanche<sup>34</sup>. Les corps ont été retrouvés sur ce qui est connu comme un itinéraire du trafic de drogue et d'êtres humains entre les deux pays. Certains observateurs pensent que les migrants ont été tués parce qu'ils n'avaient pas payé les passeurs. Les villageois locaux disent qu'ils trouvent souvent les cadavres de travailleurs migrants Karen dans leur région. Cependant, on dit que le grand nombre de cadavres et la façon particulièrement brutale dont ils avaient été tués ont été signalés comme inhabituels.

Une enquête de police a été lancée, mais à la connaissance d'Amnesty International, elle n'a pas permis de retrouver les auteurs de ces meurtres. En outre, un doute subsiste quant au nombre de cadavres retrouvés. Au départ, on avait trouvé dix-sept corps, puis trois ou quatre corps ont été trouvés ultérieurement. On ne sait pas non plus si les autorités ont pu identifier les corps, ni où ils sont maintenant, ou même s'ils ont en fait déjà été incinérés.

Amnesty International craint que le Gouvernement royal de Thaïlande n'ait pas mené une enquête efficace sur ces incidents et lui demande d'accentuer ses efforts pour mener une enquête efficace, impartiale et indépendante. De plus, les agents d'application de la loi locaux devaient être plus vigilants en ce qui concerne les migrants qui sont vulnérables aux violations des droits humains par les contrebandiers et autres trafiquants d'êtres humains. Il faudrait traduire en justice les trafiquants et contrebandiers qui commettent de telles violations de droits humains. Tous les secteurs des forces

<sup>31</sup> *Bangkok Post*, quotidien de langue anglaise, 8 mars 2002

<sup>32</sup> *British Broadcasting Corporation*, 6 mars 2002

<sup>33</sup> *Reuters*, Mae Sot, Thaïlande, le 5 février 2002

<sup>34</sup> *The Nation*, quotidien de langue anglaise, 4 février 2002.



de sécurité et d'agents d'application de la loi en Thaïlande devraient aussi être formés aux normes internationales concernant les droits humains, afin de protéger correctement les droits des migrants et autres groupes vulnérables.

Les migrants ont parfois à souffrir de violations par les autorités thaïes elles-mêmes. Une jeune femme Karen originaire de Hpa'an, capitale de l'Etat Kayin, a dit à Amnesty International qu'elle avait été violée par un policier thaï en juillet 2002, dans la ville de Tak (province de Tak). Elle avait payé 5 500 bahts à un agent Karen, qui l'avait envoyée à un policier thaï pour qu'il la conduise en Thaïlande. L'agent Karen lui a dit qu'elle serait *en sécurité* avec lui mais quand ils sont arrivés à Tak, le policier l'a violée avant l'arrivée d'un autre groupe de travailleurs migrants. La femme Karen n'a jamais dénoncé ce viol mais elle était visiblement encore traumatisée par ces violences quand Amnesty International l'a interviewée.

### **Secteurs d'emploi, conditions de travail et salaires**

Les migrants travaillent généralement dans les secteurs d'activités suivants de l'économie thaïlandaise : l'agriculture, l'industrie dans des emplois non qualifiés, en particulier dans l'habillement, la pêche, le bâtiment et les services domestiques. Ce travail est en grande partie saisonnier ; les ouvriers agricoles ne travaillent qu'à certaines périodes de l'année et les travailleurs de l'habillement ne travaillent que quand l'usine reçoit des commandes. Les méthodes de paiement varient ; certaines usines paient à la pièce, d'autres un salaire quotidien, et d'autres encore un salaire mensuel. Les domestiques sont généralement payés au mois et sont logés et nourris. Les ouvriers d'usines vivent souvent dans des conditions insalubres sur le site de l'usine. Les ouvriers agricoles vivent habituellement dans des cabanes dans les champs, que les employeurs leur permettent d'utiliser. Ceux qui travaillent dans des grandes fermes, comme les grands vergers vivent entassés sur leur lieu de travail.

Presque tous les travailleurs migrants qu'Amnesty International a interviewés (plusieurs dizaines) ont dit qu'il faisaient énormément d'heures, suivant la saison. En avril, durant la saison de la pêche à la crevette, un ouvrier Mon a raconté qu'il travaillait 20 heures par jour à décortiquer et nettoyer les crevettes dans une usine, et qu'il gagnait 300 bahts par jour pendant cette période. Mais, pendant la basse saison, il ne travaillait que 7 heures par jour et gagnait 100 bahts. La plupart des ouvriers ont dit qu'ils travaillaient au moins six jours par semaine. Les ouvriers de l'habillement disent gagner de 70 à 110 bahts par jour et reçoivent parfois de petites primes pour les heures supplémentaires. Les ouvriers agricoles ont dit à Amnesty International qu'ils gagnaient de 50 à 70 bahts par jour pour leur travail dans les champs. La majorité des personnes interviewées gagnent beaucoup moins que le salaire minimum national, qui varie selon les provinces, mais va de 133 à 168 bahts par jour<sup>35</sup>.

### **Le processus d'inscription**

Par une résolution du Cabinet le 28 août 2001<sup>36</sup>, le Gouvernement royal de Thaïlande a lancé de nouvelles procédures pour faire face au problème actuel des travailleurs migrants. Au cours des dix dernières années, le gouvernement a tenté de traiter le flux des travailleurs migrants venus des pays voisins, par différentes méthodes, dont l'arrestation et la déportation. Cependant, sous la pression des secteurs de l'économie qui dépendent d'une main d'œuvre migrante à bon marché, le gouvernement a créé un système d'inscription, entre le 24 septembre et le 18 octobre 2001. Environ 568 000 travailleurs migrants se sont inscrits auprès du Ministère du travail et de la sécurité

<sup>35</sup> *Bangkok Post*, 14 décembre 2001.

<sup>36</sup> *Burmese Migrant Workers in Thailand : Policy and Protection*, Darunee Paisanpanichkul, *Legal Issues on Burma Journal*, N°10 décembre 2001.

sociale<sup>37</sup>, dont 417 447 travailleurs migrants en provenance du Myanmar<sup>38</sup>. On ne connaît pas le nombre de travailleurs qui ne sont pas inscrits et qui, par conséquent, sont considérés comme étant illégalement en Thaïlande.

Au total, les migrants paient 3 250 bahts pour l'assurance santé, les coûts de « rapatriement », un permis de travail de six mois, et une carte d'identité (ID) qui, quand elle est présentée aux autorités, les protègent théoriquement de l'arrestation. Beaucoup de personnes qu' Amnesty International a interviewées ont expliqué que l'employeur payait les frais d'inscription puis déduisait 300 bahts par mois de leur feuille de paie jusqu'à remboursement. Certains migrants ont dit à Amnesty International que leur employeur gardait leur carte comme « moyen de négociation », comme l'a décrit une des personnes entendues, ainsi le migrant ne peut changer d'emploi. En principe, la carte d'identité donne aussi accès au système public de soin thaïlandais.

L'inscription n'était valable que pour six mois, après quoi les migrants qui s'étaient inscrits la première fois ont dû se ré-inscrire et ont été soumis à un contrôle sanitaire. La ré-inscription s'est déroulée du 25 février au 24 mars 2002<sup>39</sup>, avec des droits de 1200 bahts pour l'examen médical. Cependant, près de 100 000 ouvriers ne se sont pas réinscrits<sup>40</sup>. Le gouvernement a annoncé que les 737 des 40 000 travailleurs venus du Myanmar qui étaient séropositifs au VIH, atteints de tuberculose et d'autres maladies contagieuses, seraient renvoyés au Myanmar<sup>41</sup>. Au moment de la rédaction de ce rapport, on ne sait pas si ces personnes ont été déportées et ce qu'elles deviennent au Myanmar.

En novembre 2001, le Gouvernement royal de Thaïlande et le SPDC seraient parvenus à un accord sur le rapatriement des travailleurs migrants illégaux<sup>42</sup>. Le SPDC a stipulé que, avant qu'un rapatriement puisse avoir lieu, les autorités thaïes doivent soumettre les noms, adresses au Myanmar et photographies et cartes d'identité des individus pour vérification par les autorités du Myanmar<sup>43</sup>. Puis le 10 mai, le SPDC a signalé qu'en février un camp de réception avait été ouvert à Myawaddy (Etat Kayin) pour y recevoir les travailleurs rapatriés. Dans la même annonce, on disait que 2 772 travailleurs avaient été renvoyés de l'autre côté de la frontière vers le centre de réception où « *des dispositions sont prises pour les renvoyer dans leurs foyers ; un contrôle médical (sic) a été effectué ; ils ont reçu de la nourriture et des soins.* »<sup>44</sup> Un autre rapport officiel déclare que le Comité international de la Croix Rouge (CICR, qui visite les prisons au Myanmar depuis 1999) a visité le centre<sup>45</sup>.

### **Recommandations au Gouvernement royal de la Thaïlande concernant les travailleurs migrants**

- Les responsables locaux de l'application des lois devraient accroître leur vigilance envers les migrants qui sont vulnérables aux exactions et à l'exploitation par les contrebandiers et par tous ceux qui sont impliqués dans le trafic d'êtres humains.
- Le gouvernement devrait lancer rapidement des enquêtes efficaces sur tous les cas d'exactions dont sont victimes les migrants. A cet égard, le gouvernement devrait renouveler

<sup>37</sup> *Bangkok Post*, 10 mai 2002.

<sup>38</sup> *Bangkok Post*, 23 octobre 2001.

<sup>39</sup> *Bangkok Post*, 1<sup>er</sup> février 2002.

<sup>40</sup> *Bangkok Post*, 10 mai 2002.

<sup>41</sup> *Bangkok Post*, 5 mai 2002.

<sup>42</sup> *Bangkok Post*, 10 novembre 2001.

<sup>43</sup> *Bangkok Post*, 5 mai 2002.

<sup>44</sup> *New Light of Myanmar*, journal officiel du SPDC, en anglais, 10 mai 2002.

<sup>45</sup> *Radio Myanmar*, Rangoon en Birma, 13.30 GMT le 20 avril 2002, comme rapporté par la BBC.

ses efforts pour enquêter sur les meurtres de quelque 20 migrants Karen en janvier 2002 et rendre publics les résultats de l'enquête.

- Les trafiquants et les contrebandiers qui commettent des violations de droits humains devraient être traduits en justice, conformément aux droits de personnes qui ont été leurs victimes.
- Tous les secteurs des forces de sécurité et d'agences d'application de la loi devraient recevoir une formation aux normes internationales de droits humains afin de protéger correctement les droits des migrants et autres groupes vulnérables.
- Le Gouvernement royal de Thaïlande devrait ratifier la Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et de leurs familles.
- Amnesty International s'inquiète que des travailleurs migrants risquent d'être renvoyés de force au Myanmar après avoir été arrêtés par les autorités thaïes pour « immigration illégale ». Certains travailleurs migrants redoutent à juste titre d'être persécutés s'ils étaient renvoyés de force, et dans ce cas, ils devraient avoir l'occasion de contester leur renvoi s'ils sont arrêtés par les autorités thaïes.
- En ce qui concerne les travailleurs migrants que des examens révèlent porteurs de diverses maladies graves et contagieuses, le Gouvernement royal de Thaïlande devrait veiller à ce qu'il existe des mesures de protection convenables contre une expulsion discriminatoire des personnes, basée sur la santé ou toute autre caractéristique.

---

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International  
Secrétariat International, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume Uni, sous le titre MYANMAR : Lack of  
Security in Counter-Insurgency Areas*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones par le Service Régions et Commissions de la  
Section française d'Amnesty International – septembre 2002*